



Conseil économique et social

Distr. générale
21 avril 2017

Français
Original: anglais

Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

Soixante-treizième session

Bangkok, 15-19 mai 2017

Point 5 a) de l'ordre du jour provisoire*

**Questions relatives à la gestion: programme de travail
proposé pour la période biennale 2018-2019**

Programme de travail proposé pour la période biennale 2018-2019

Note du secrétariat**

Résumé

Le programme de travail proposé de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) pour la période 2018-2019 est soumis à la Commission pour examen.

En établissant le programme de travail proposé, tout a été fait pour refléter les priorités des États membres. Le programme de travail reflète également l'intention du secrétariat d'aider les États membres à faire de l'Asie et du Pacifique une région prospère qui repose sur le développement inclusif et durable, en gardant à l'esprit les programmes de développement récents convenus au niveau mondial, dont le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et le Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, les enseignements tirés de la mise en œuvre des précédents programmes de travail ainsi que les résultats d'une série d'évaluations externes. Le programme de travail a pour but également de rendre la CESAP mieux « adaptée à l'objectif visé » en veillant au bon équilibre entre ses activités normatives, analytiques et opérationnelles et en maximisant ses avantages comparatifs, notamment l'adoption d'approches multisectorielles en mettant particulièrement l'accent sur les questions de nature régionale.

Il établit des partenariats entre des organisations appartenant ou non au système des Nations Unies et des liens entre les sous-régions au sein même de la région Asie-Pacifique dans l'intérêt mutuel de l'ensemble des États membres.

Ce document comporte les quatre sections suivantes: a) orientation générale du programme; b) cadres et stratégies de résultats des sous-programmes; c) produits proposés par sous-programme; et d) textes portant autorisation du programme.

Les sections a), b) et d) proviennent du cadre stratégique pour la période 2018-2019, qui a été approuvé par la Commission à sa soixante-douzième session, en mai 2016, et par l'Assemblée générale dans sa résolution 71/6 relative à la planification des programmes. La section c) contient l'énoncé des produits proposés, qui sont conçus pour permettre à la CESAP d'obtenir les résultats planifiés, tels que présentés dans le cadre stratégique.

La Commission voudra peut-être donner au secrétariat ses directives sur le programme de travail proposé.

* E/ESCAP/73/L.1.

** La soumission tardive du présent document est due à l'examen interne des produits effectué par le Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité du Département de la gestion.

Table des matières

	<i>Page</i>
Orientation générale.....	2
Direction exécutive et administration.....	5
Programme de travail.....	9
Sous-programme 1. Politique macroéconomique, réduction de la pauvreté et financement du développement.....	9
Sous-programme 2. Commerce, investissement et innovation.....	13
Sous-programme 3. Transports.....	18
Sous-programme 4. Environnement et développement.....	22
Sous-programme 5. Technologies de l'information et de la communication et réduction et gestion des risques de catastrophe.....	27
Sous-programme 6. Développement social.....	34
Sous-programme 7. Statistiques.....	39
Sous-programme 8. Activités sous-régionales de développement.....	43
Sous-programme 9. Énergie.....	53
Textes portant autorisation du programme.....	58

Programme 16: Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique

Orientation générale

1. L'objectif général du programme est de faciliter une action concertée des pays de l'Asie et du Pacifique en vue d'une intégration équilibrée des dimensions économique, sociale et environnementale du développement durable, conformément aux objectifs de développement adoptés au niveau international, en particulier ceux inscrits dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Au cours de la période biennale 2018-2019, le programme aura pour objet de favoriser la réalisation des objectifs de développement durable par les États membres de la région et d'exploiter leurs moyens de mise en œuvre. En outre, le programme mettra également l'accent sur des questions liées à la coopération et à l'intégration économiques régionales.

2. Le programme trouve son fondement dans la résolution 37 (IV) du Conseil économique et social portant création de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique. Le mandat a été précisé par plusieurs résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social ainsi que de la Commission elle-même, notamment la résolution 71/1, que le Conseil économique et social a fait sienne dans sa résolution 2015/30.

L'orientation stratégique du programme trouve également sa source dans les conclusions et décisions issues des grandes conférences et réunions au sommet organisées récemment, ainsi que d'accords internationaux, notamment le Programme de développement durable à l'horizon 2030, le Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, le Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020, le Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024 et les Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa).

3. Abritant près des deux tiers de la population mondiale, la région de l'Asie et du Pacifique est une plaque tournante du commerce international, de l'investissement et de la technologie, et pèse lourd dans l'économie mondiale. Forte de ces atouts, la région a été le fer de lance de l'action mondiale menée pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement, comme l'atteste la réduction spectaculaire de la pauvreté, et a fait des progrès impressionnants, et ce, même dans les domaines où les cibles n'ont pas été atteintes. C'est souvent dans les pays les plus à la traîne que les avancées ont été les plus rapides.

4. Toutefois, il reste des problèmes à régler dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, notamment dans les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement. Malgré de grandes avancées, la vaste majorité des personnes souffrant de la pauvreté et de la faim dans le monde vivent dans cette région, la plupart dans les pays les moins avancés et un grand nombre dans les pays en développement ayant un revenu par habitant plus élevé. Les fruits de la croissance économique demeurant inégalement répartis, les inégalités des revenus et des chances comme les inégalités intra- et internationales continuent de poser un problème majeur. De nombreux travailleurs restent vulnérables et l'insécurité économique s'est accentuée en raison de la faiblesse de la protection sociale dans une grande partie de la région. En outre, le passage de l'école à la vie active est l'un des principaux obstacles auxquels doivent faire face les jeunes, en particulier ceux de l'Asie du Sud et du Sud-Ouest, de l'Asie du Sud-Est et du Pacifique. Ainsi, 11 % des 717 millions de jeunes âgés de 15 à 24 ans vivant dans la région sont sans emploi.

5. Les stratégies de croissance économique actuelles et l'évolution des modèles de production et de consommation ont entraîné un accroissement des inégalités entre populations et entre régions, une urbanisation anarchique et une dégradation de l'environnement. Par ailleurs, la région de l'Asie et du Pacifique demeure la plus sujette aux catastrophes (y compris à celles induites par les changements climatiques), dont les effets (notamment les tempêtes de poussière et de sable résultant de la désertification) ne connaissent pas de frontières.

6. La rapidité des changements démographiques est tout à la fois une source de difficultés et d'opportunités, certains pays devant faire face au vieillissement de leur population et à l'augmentation du ratio de dépendance démographique, d'autres se heurtant aux problèmes inhérents à une forte population jeune. La région a également encore de nombreux progrès à faire en matière d'égalité des sexes. Du fait des obstacles posés par les normes sociales et les cadres juridiques en vigueur, les femmes ont moins de chances que les hommes de participer pleinement à la société, de posséder des biens ou d'avoir un emploi rémunéré. Elles assument une part disproportionnée du travail domestique non rémunéré. La violence sexiste reste prévalente dans toute la région.

7. Afin de répondre aux problèmes susmentionnés et de respecter le Programme de développement durable à l'horizon 2030, la Commission s'est restructurée (voir la résolution 2015/30 du Conseil économique et social). Ses neuf sous-programmes complémentaires et interdépendants reprennent les priorités des États membres concernant certains aspects des objectifs de développement durable. Tout en mettant à profit son expérience dans ces domaines thématiques, la CESAP veillera à ce que ses sous-programmes soient appliqués de manière intégrée et multidisciplinaire, tel qu'indiqué dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Instance intergouvernementale la plus inclusive de la région, la CESAP continuera d'encourager les initiatives politiques collectives et la coopération pour parvenir à un consensus sur les normes, les accords et les politiques fondés sur les faits allant dans le sens d'un développement intégré, inclusif et durable, et apportant des solutions à des problèmes communs. Elle poursuivra ses activités de recherche et d'analyse pour aider les États membres à élaborer des politiques sur des questions pressantes et nouvelles. La CESAP continuera également de jouer son rôle de pôle et de plateforme au niveau régional pour le renforcement des connaissances et des capacités, notamment au travers de ses six institutions régionales. Ses bureaux sous-régionaux (sous-programme 8) appuieront les autres sous-programmes en contribuant à l'action normative au niveau régional; en encourageant le partage de connaissances, la création de réseaux et la coopération entre les États membres; en suivant la réalisation des objectifs de développement durable; en contribuant au développement du travail d'analyse de la CESAP afin qu'il soit plus poussé et englobe les dimensions sous-régionales; et en mettant à profit le travail analytique et normatif de la Commission et en promouvant son intégration dans les politiques et stratégies.

8. De par sa qualité d'instance régionale, la CESAP continuera de jouer un rôle essentiel en faisant le lien entre les débats et les mesures aux niveaux national et mondial relatifs au Programme de développement durable à l'horizon 2030. Plus précisément, la CESAP facilitera, aux niveaux régional et sous-régional, la mise en œuvre, le suivi et l'examen des efforts déployés pour atteindre les objectifs de développement durable au travers des plateformes pertinentes, en prenant en compte la différence des réalités, des capacités et des niveaux de développement des pays et en respectant l'espace politique et les priorités de chacun. Elle s'emploiera à appuyer le développement de systèmes de données et de statistiques dans les États membres et à promouvoir la coordination régionale dans le domaine de l'évaluation des progrès réalisés. Elle aidera également les États membres à renforcer leurs capacités de mise en œuvre, notamment par une meilleure promotion de la science, de la technologie et de l'innovation et par une plus grande coopération et intégration économiques régionales, en particulier par le financement du développement et la promotion du commerce intrarégional.

9. Dans le cadre de son action dans le domaine de la coopération et de l'intégration économiques régionales, la CESAP s'attachera à promouvoir une plus grande connectivité régionale en matière d'énergie, de transport terrestre et maritime, et de technologies de l'information et de la communication. L'intégration régionale, qu'encourage la CESAP, devrait se traduire par une croissance qualitative et durable grâce à l'amélioration de la productivité, de la compétitivité, de l'intégration des marchés, de la coopération financière et de la création d'emplois, et favoriser les solutions à moindre intensité de carbone, une plus grande utilisation des énergies renouvelables et une connectivité transfrontalière ininterrompue.

10. Compte tenu de ses mandats et de ses avantages comparatifs, la CESAP s'emploiera également à réduire les inégalités, en prêtant une attention particulière aux pays les moins avancés, aux pays en développement sans littoral et aux petits États insulaires en développement dans le cadre de la mise œuvre de leurs programmes d'action respectifs; à promouvoir la réalisation des droits et l'autonomisation des femmes, et à renforcer l'inclusion sociale et le respect des droits des personnes handicapées, des migrants, des personnes âgées et autres groupes vulnérables et marginalisés; à favoriser la gestion durable des ressources naturelles, l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de leurs effets, ainsi que la résilience face aux catastrophes et aux chocs; à développer et à renforcer les mécanismes institutionnels de coopération régionale entre les États membres.

11. Afin de réaliser les activités susmentionnées, la CESAP encouragera la coopération et la cohérence intra- et interrégionale en menant des actions coordonnées avec d'autres organisations sous-régionales, régionales et internationales, ainsi qu'avec les organisations de la société civile, le secteur privé et le milieu universitaire. Elle restera le fer de lance de l'initiative « Unis dans l'action » de l'ONU au niveau régional en jouant un rôle d'impulsion dans le cadre du Mécanisme de coordination régionale pour l'Asie et le Pacifique et lors de tous ses échanges avec les organismes des Nations Unies. Elle prendra également des mesures pour institutionnaliser et exploiter la coopération Sud-Sud, la coopération triangulaire et les partenariats régionaux, et pour appuyer les échanges régionaux entre les secteurs public et privé sur le rôle et les besoins des entreprises pour parvenir à un développement inclusif, résilient et durable. De concert avec les autres commissions régionales, la CESAP continuera aussi de promouvoir la coopération interrégionale en faveur du développement durable et inclusif, et de veiller à ce que les perspectives régionales pèsent réellement sur les décisions mondiales.

Direction exécutive et administration

12. La composante Direction exécutive et administration est menée par le Cabinet de la Secrétaire exécutive et appuyée par les services concernés, dont la Section des communications stratégiques et de la sensibilisation.

13. Le Cabinet de la Secrétaire exécutive fixe les orientations générales et assure l'administration du secrétariat de la CESAP, en collaboration avec d'autres parties du système des Nations Unies, et offre aux États membres de solides analyses stratégiques, des propositions de solutions politiques et des activités de renforcement des capacités pour les aider à faire face aux grands problèmes de développement et à appliquer des solutions novatrices propres à favoriser la prospérité économique, le progrès social et la durabilité environnementale de manière équitable et inclusive dans l'ensemble de la région. Les questions émergentes en rapport avec le programme de développement régional seront définies et traitées, et les préoccupations et priorités régionales seront exposées au niveau mondial.

14. Dans ce contexte, le Cabinet donne les orientations et les directives nécessaires à toutes les divisions, de même qu'aux bureaux sous-régionaux et aux institutions régionales, pour coordonner l'exécution et le contrôle du programme de travail de la CESAP, dont les priorités continueront d'être le développement économique et social inclusif, équitable et durable, notamment grâce à la coopération et à l'intégration économiques régionales, à la connectivité régionale et à la prise en compte de manière équilibrée des trois piliers du développement durable dans le contexte du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Le Cabinet fournira également une

orientation générale sur l'intégration du principe de l'égalité des sexes et des politiques et stratégies pour l'autonomisation des femmes dans l'ensemble du programme de travail dans l'optique d'aider les États membres à progresser sur la voie du développement inclusif, équitable et durable.

15. La CESAP, par l'intermédiaire du Secrétaire général, est responsable devant les États membres de toutes les décisions et mesures prises et des résultats obtenus, conformément à la résolution 64/259 de l'Assemblée générale, issue du rapport intitulé « Élaboration d'un système d'application du principe de responsabilité pour le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies ».

16. Le Cabinet a continué et continuera d'œuvrer pour une plus grande homogénéité et cohérence des politiques tant au sein de la CESAP qu'entre les organismes des Nations Unies et les partenaires de développement engagés dans la résolution des problèmes régionaux de développement, par le canal du Mécanisme de coordination régionale, mis en place par le Conseil économique et social dans sa résolution 1998/46.

17. D'autre part, le Cabinet assure la direction et l'administration générales pour ce qui est de l'organisation des sessions annuelles de la Commission, qui offrent le cadre intergouvernemental régional le plus large pour mettre en place la coopération régionale; de la mise en œuvre des réformes de l'appareil de conférence de la CESAP en application de la résolution 71/1 de la Commission; du renforcement de l'efficacité organisationnelle et de la gestion axée sur les résultats; et de la réalisation des initiatives de gestion du changement lancées à l'échelle du système des Nations Unies.

18. Le Cabinet donnera aux services d'appui au programme une orientation générale pour assurer la prise en compte des sexospécificités dans la planification du programme, la gestion des ressources humaines et financières et les systèmes de responsabilisation. Tout sera fait pour progresser vers l'objectif d'une affectation égale de femmes et d'hommes à tous les niveaux.

19. La Section des communications stratégiques et de la sensibilisation assurera la promotion du travail analytique et normatif et des activités de renforcement des capacités de la CESAP à travers tous les moyens de communication, y compris les médias sociaux, et veillera à la visibilité de la Commission en tant qu'instance la mieux dotée pour assurer le développement inclusif, équitable et durable de la région.

Tableau 1
Objectifs de la période biennale, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif de l'Organisation: Veiller à l'exécution intégrale des décisions des organes délibérants et au respect des politiques et procédures de l'Organisation dans la gestion du programme de travail et des ressources humaines et financières de la CESAP

Réalizations escomptées du secrétariat	Indicateurs de succès	Mesure des résultats				
		2018-2019	2016-2017	2014-2015	2012-2013	
a) Le programme de travail est géré efficacement	Pourcentage des produits exécutés dans les délais fixés	Valeur cible	93	93	93	93
		Estimation		93	93	93
		Valeur réelle			97	98
b) Identification des problèmes critiques et émergents relatifs au programme de développement régional	Nombre de recommandations faites par les organes intergouvernementaux au sujet des problèmes critiques et émergents recensés par le secrétariat	Valeur cible	110	110	105	100
		Estimation		110	100	100
		Valeur réelle			203	109
c) Amélioration de la cohérence des politiques pour la coordination parmi les organismes des Nations Unies dans la région Asie-Pacifique	Nombre de produits communs qui sont exécutés sous l'égide du Mécanisme de coordination régionale pour l'Asie et le Pacifique, notamment par la voie de ses groupes de travail thématiques	Valeur cible	30	30	30	20
		Estimation		30	20	20
		Valeur réelle			34	20
d) Renforcement de la visibilité du rôle de la CESAP dans la promotion du développement économique et social équitable et inclusif en Asie et dans le Pacifique	Nombre de mentions des activités et politiques de la CESAP dans les organes d'information régionaux ou nationaux de grande audience de l'Asie et du Pacifique	Valeur cible	380	160	146	132
		Estimation		350	132	132
		Valeur réelle			287	108
e) Respect des délais dans la présentation des manuscrits à la Section des services de conférence et de documentation	Pourcentage de documentation intergouvernementale soumise en temps voulu conformément aux résolutions de l'Assemblée générale relatives au plan des conférences	Valeur cible	100	100	70	60
		Estimation		70	60	60
		Valeur réelle			47.2	65
f) Réalisation d'économies sur les frais de voyage de l'Organisation	Augmentation du pourcentage de billets d'avion achetés au moins deux semaines avant que le voyage soit entrepris	Valeur cible	100			
		Estimation				
		Valeur réelle				

Facteurs externes

20. Le Cabinet de la Secrétaire exécutive devrait atteindre les objectifs visés et les réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies: a) les gouvernements et partenaires non gouvernementaux de la Commission à l'échelon national continuent d'accorder la priorité requise à la collaboration régionale sur les questions de développement économique et social; b) les organismes des Nations Unies restent déterminés à renforcer la cohérence des orientations à l'échelle du système et consacrent à cette tâche les ressources voulues; et c) la communauté internationale se montre sensible aux besoins et aux préoccupations des pays membres de la CESAP et leur apporte son soutien, conformément aux directives établies par l'Assemblée générale et par le Conseil économique et social ainsi qu'aux objectifs de développement convenus à l'échelon international.

Produits

21. Durant la période biennale 2018-2019, les produits ci-après seront fournis:

Tableau 2
Produits par catégories

<i>Produits</i>	<i>Quantité</i>
A. Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts, et rapports y afférents: (budget ordinaire)	
<i>Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique</i>	
Service fonctionnel de réunions	
Sessions de la Commission (2018, 2019)	20
Documentation à l'intention des organes délibérants	
Rapport annuel de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (2018, 2019)	2
Rapports sur la gestion, la planification et l'exécution du programme	10
Études sur les thèmes examinés à la session annuelle de la Commission (2018, 2019)	2
<i>Assistance aux organes intergouvernementaux et/ou aux représentants/rapporteurs des Nations Unies en vertu de leur mandat</i>	
Service des réunions du Comité consultatif des représentants permanents et autres représentants désignés par les membres de la Commission (2018, 2019)	12
B. Autres activités de fond (budget ordinaire/ressources extrabudgétaires)	
Publications périodiques	
Étude thématique de la Commission, soixante-quatorzième et soixante-quinzième sessions (2018, 2019)	2
Expositions, visites guidées, conférences	
Activités annuelles d'information publique, notamment notes d'information sur l'action de la CESAP et de l'ONU	2
Brochures, fiches de synthèse, planches murales, dossiers d'information	
Ensemble annuel de supports promotionnels sur les questions prioritaires pour la CESAP et pour l'ONU	2
Communiqués de presse et conférences de presse	
Ensemble annuel de conférences de presse, réunions de presse et entretiens	2
Ensemble annuel de communiqués de presse et articles de libre opinion diffusés sur les travaux et activités de la CESAP, ainsi qu'au nom du Siège de l'ONU ou d'autres organismes des Nations Unies	2
Manifestations spéciales	
Journée annuelle des Nations Unies et d'autres manifestations de ce type	2
Documentation technique	
Mise à jour et entretien du contenu des pages Web de la CESAP	2
Ensemble annuel de programmes multimédias et de matériels didactiques sur la CESAP	2
Service fonctionnel de réunions interinstitutions	
Réunions du Mécanisme de coordination régionale pour l'Asie et le Pacifique (2018, 2019)	8

Programme de travail

Sous-programme 1. Politique macroéconomique, réduction de la pauvreté et financement du développement

Stratégie

22. La responsabilité opérationnelle du sous-programme incombe à la Division des politiques macroéconomiques et du financement du développement. L'orientation stratégique du sous-programme trouve son fondement dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, le Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, le Programme d'action d'Istanbul en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020, le Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024, les Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa) et les textes issus des conférences ministérielles sur la coopération et l'intégration économiques régionales en Asie et dans le Pacifique (voir E/ESCAP/MCREI/3), ainsi que dans les résolutions figurant dans la liste des textes portant autorisation du programme. Plus particulièrement, le sous-programme aidera les États membres à réaliser les objectifs de développement durable 1 (éliminer la pauvreté sous toutes ses formes), 8 (promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous) et 17 (renforcer les moyens du partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser).

23. Élaborer des politiques macroéconomiques est indispensable pour garantir la stabilité économique et financière et favoriser la croissance et le développement durable, tandis que disposer d'un financement suffisant, stable et à long terme est l'un des moyens essentiels de mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030. La définition de politiques adaptées suppose d'examiner et d'analyser en profondeur les conjonctures économiques ainsi que les nouveaux risques et enjeux, mais également de mieux comprendre les conséquences des arbitrages opérés, en mettant l'accent sur le renforcement des capacités d'élaborer et d'appliquer les politiques qui permettront d'assurer la résilience de la région de l'Asie et du Pacifique.

24. Pour réaliser cet objectif, le sous-programme mènera un travail à la fois d'analyse et de renforcement des capacités, en visant en particulier à créer un cadre d'action publique propice à l'élaboration de politiques de développement qui favorisent une croissance économique durable, partagée et soutenue et qui renforcent le financement du développement durable.

25. En apportant une contribution de fond à l'élaboration de politiques fondées sur les faits, grâce à la fourniture d'une formation technique destinée à accompagner la mise en œuvre de politiques efficaces et à la mise en place d'une plateforme de partage des connaissances, le sous-programme permettra de:

- a) Suivre les tendances macroéconomiques et les nouveaux risques et enjeux afin de formuler des propositions de politiques publiques adaptées;
- b) Analyser les perspectives en matière de réduction de la pauvreté et de développement inclusif et formuler des propositions de politiques publiques adaptées;

- c) Faire le bilan de l'évolution des politiques budgétaires, monétaires et structurelles dans la région, recenser les questions transversales et partager les pratiques optimales;
- d) Recenser les solutions de financement du développement durable, en accordant une attention particulière à la mobilisation des ressources nationales;
- e) Renforcer la coopération financière régionale;
- f) Promouvoir le renforcement des capacités en vue de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030;
- g) Aider les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement à mettre en œuvre les programmes d'action correspondants;
- h) Renforcer la coopération régionale et la coopération Sud-Sud grâce à un dialogue sur les politiques publiques et à la promotion de politiques afin de remédier aux problèmes à moyen et à long terme et de réduire les écarts de développement;
- i) Aider les pays à diversifier leur économie pour que leur développement soit plus durable.

26. Une attention particulière sera accordée à l'approfondissement de la coopération et de l'intégration économiques régionales, en mettant notamment l'accent sur le renforcement du financement du développement durable et sur le partage des bonnes expériences et des pratiques optimales. On s'attachera à lutter contre les inégalités entre les sexes et à donner à la région les moyens de s'exprimer de façon concertée sur les questions et les enjeux liés au développement. Afin d'y parvenir, la CESAP travaillera en collaboration avec les organismes, fonds et programmes des Nations Unies (notamment par l'intermédiaire du Mécanisme de coordination régionale pour l'Asie et le Pacifique), les organisations internationales, régionales et sous-régionales, les partenariats public-privé, les organisations locales, les instituts de recherche, les associations et autres organisations de la société civile concernés.

Tableau 3
Objectifs de la période biennale, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif de l'Organisation: Favoriser l'élaboration prospective des politiques macroéconomiques et le financement du développement durable en Asie et dans le Pacifique, en portant une attention particulière aux pays les moins avancés, aux pays en développement sans littoral et aux petits États insulaires en développement

Réalizations escomptées du secrétariat	Indicateurs de succès	Mesure des résultats				
		2018-2019	2016-2017	2014-2015	2012-2013	
a) Amélioration de l'élaboration de politiques macroéconomiques et de développement nationales fondées sur les faits, afin de promouvoir une croissance économique durable, inclusive et soutenue et de prendre en compte la dimension hommes-femmes	Augmentation du nombre de documents, de déclarations et d'exposés de politique générale produits par les États membres témoignant d'un alignement sur les choix de politiques macroéconomiques et de développement promus par la CESAP en faveur d'une croissance économique durable, inclusive et soutenue, et de la prise en compte de la dimension hommes-femmes	Valeur cible Estimation Valeur réelle	10			
b) Amélioration de la capacité des États membres, en particulier les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, de mettre en œuvre des politiques destinées à réaliser les objectifs de développement adoptés au niveau international	Augmentation de la part des entités interrogées qui participent aux initiatives de la CESAP indiquant être mieux à même de mettre en œuvre des politiques destinées à réaliser les objectifs de développement adoptés au niveau international	Valeur cible Estimation Valeur réelle	86	85	85	- 80 80
c) Renforcement des cadres de financement du développement durable, notamment par l'amélioration de la coopération financière régionale	Augmentation du nombre d'États membres et autres parties prenantes ayant adopté les recommandations de la CESAP sur le financement du développement durable	Valeur cible Estimation Valeur réelle	6			

Facteurs externes

27. Les objectifs visés et les réalisations escomptées du sous-programme, y compris chacun de ses éléments, devraient être atteints si les conditions suivantes sont réunies: a) la communauté internationale se montre sensible aux besoins et aux préoccupations des États membres de la CESAP et leur apporte son soutien, conformément aux directives établies par l'Assemblée générale et par le Conseil économique et social ainsi qu'aux objectifs de développement convenus à l'échelon international, notamment ceux qui sont énoncés dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030; b) les principaux partenaires sont disposés à fournir des informations et à participer à des programmes conjoints; c) des ressources extrabudgétaires suffisantes sont mobilisées pour assurer aux activités de coopération technique la portée et l'ampleur voulues.

Produits

28. Au cours de la période biennale 2018-2019, les produits suivants seront réalisés:

Tableau 4
Produits par catégories

	<i>Produits</i>	<i>Quantité</i>
A. Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts, et les rapports y afférents: (budget ordinaire)		
<i>Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique</i>		
Documentation à l'intention des organes délibérants		
	Rapports sur les questions concernant les politiques macroéconomiques, la réduction de la pauvreté et le financement du développement (2018, 2019)	2
	Rapports sur les questions concernant les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les pays insulaires en développement du Pacifique (2018, 2019)	2
<i>Comité des politiques macroéconomiques, de la réduction de la pauvreté et du financement du développement de la CESAP</i>		
Service fonctionnel de réunions:		
	Plénières (2019)	6
Documentation à l'intention des organes délibérants		
	Rapport du Comité des politiques macroéconomiques, de la réduction de la pauvreté et du financement du développement (2019)	1
	Rapport sur les questions concernant les politiques macroéconomiques, la réduction de la pauvreté et le financement du développement (2019)	1
<i>Groupes spéciaux d'experts</i>		
	Examens critiques par les pairs de l' <i>Economic and Social Survey of Asia and the Pacific</i> (2018, 2019)	2
Réunion d'experts sur:		
	Mise en œuvre régionale du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024 (2018)	1
	Mise en œuvre régionale du Programme d'action d'Istanbul en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 (2019)	1
	Financement du développement (2018)	1
<i>Assistance aux organes intergouvernementaux et/ou aux représentants/rapporteurs des Nations Unies en vertu de leur mandat</i>		
	Réseau des entreprises durables de la CESAP – Équipe spéciale sur la banque et le financement	2
B. Autres activités de fond (budget ordinaire/ressources extrabudgétaires)		
Publications périodiques		
	<i>Economic and Social Survey of Asia and the Pacific</i> (2018, 2019)	2
	<i>Asia-Pacific Sustainable Development Journal</i> (2 en 2019)	2
	<i>Asia-Pacific Countries with Special Needs Development Report</i> (2018, 2019)	2
	<i>Book series: Financing for development in Asia and the Pacific: situation and challenges</i> (2019)	1
Brochures, fiches de synthèse, planches murales, dossiers d'information		
	Notes d'orientation de la CESAP sur des questions économiques et divers aspects du financement du développement (4 en 2018, 4 en 2019)	8
	Notes de pays et outils de présentation sur les politiques économiques et les questions de développement	2

<i>Produits</i>	<i>Quantité</i>
Documentation technique	
Série de documents de travail	4
Plateforme de connaissances pour les pays ayant des besoins particuliers	1
Contributions aux produits communs	
Apports de la région à l'étude <i>World Economic Situation and Prospects</i> établie par le Département des affaires économiques et sociales	2
Apports de la région au Groupe de réflexion interinstitutions sur le financement du développement coordonné par le Département des affaires économiques et sociales	2
C. Coopération technique (budget ordinaire/ressources extrabudgétaires)	
Cours, séminaires et ateliers de formation	
Concertations dans différentes sous-régions sur les politiques économiques inclusives, les défis de mise en œuvre et le partage des pratiques optimales	4
Ateliers sous-régionaux sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre régionale du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral et dans la mise en œuvre régionale du Programme d'action d'Istanbul en faveur des pays les moins avancés	2
Concertation régionale sur les questions relatives au financement du développement	1
Projets de terrain	
Projets de renforcement des capacités pour les États membres sur:	
Pays retirés de la liste des pays les moins avancés, y compris par la modélisation et la mise en œuvre des programmes d'action pertinents des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement	1
Principales questions sélectionnées en matière de politique économique et de financement pour le développement, telles que les politiques économiques inclusives, les défis de mise en œuvre et le partage des pratiques optimales	1

Sous-programme 2. Commerce, investissement et innovation

Stratégie

29. La responsabilité opérationnelle du sous-programme incombe à la Division du commerce, de l'investissement et de l'innovation, qui bénéficiera de l'appui du Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie, son principal mécanisme de renforcement des capacités dans le domaine technologique. L'orientation stratégique de ce sous-programme découle principalement du Programme de développement durable à l'horizon 2030, du Programme d'action d'Addis-Abeba, du Programme d'action d'Istanbul, du Programme d'action de Vienne et des Orientations de Samoa, ainsi que des résolutions figurant ci-après dans la liste des textes portant autorisation du programme. Plus particulièrement, le sous-programme aidera les États membres à réaliser les aspects liés au commerce et à l'investissement des objectifs de développement durable 2 (éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable), 8 (promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous) et 10 (réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre) en aidant à faire en sorte que les pays en développement soient davantage représentés et entendus lors de la prise de décisions dans les institutions économiques internationales et à mettre en œuvre le principe d'un traitement spécial et

différencié pour les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, conformément aux règles et principes régissant l'aide pour le commerce de l'Organisation mondiale du commerce. Le sous-programme aidera également les États membres à réaliser les aspects liés au commerce, à l'investissement et à l'innovation de l'objectif de développement durable 17 (renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser) ainsi que ceux liés à l'innovation des objectifs 8 et 9 (bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation).

30. Le sous-programme sera mis en œuvre par un travail mêlant analyse et renforcement des capacités, en portant une attention particulière au renforcement de la contribution du commerce, de l'investissement, de la science, de la technologie et de l'innovation au Programme de développement durable à l'horizon 2030 et à l'intégration régionale, notamment en améliorant le cadre de l'action publique afin de développer et d'adapter la science, la technologie et l'innovation et de procéder à un véritable transfert de technologie selon des modalités et conditions mutuellement convenues. Il s'agira d'apporter une contribution solide à l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes, de fournir la formation et l'appui techniques nécessaires à la mise en œuvre de politiques efficaces, et de mettre en place les plateformes adéquates pour que les pays puissent partager leur expérience en matière de politiques et de réformes, et puissent parvenir à un consensus régional sur ces questions.

31. Le sous-programme s'articulera autour des axes suivants, l'accent étant mis sur le développement inclusif et durable et sur l'intégration régionale:

a) Renforcer la capacité des États membres d'élaborer et d'appliquer des politiques et mesures commerciales afin de négocier, conclure et mettre en œuvre de manière efficace les accords relatifs au commerce et à l'investissement, notamment les dispositions sur la science, la technologie et l'innovation aux niveaux mondial, régional et bilatéral, et de mieux saisir l'environnement de plus en plus complexe dans lequel sont conclus ces accords;

b) Concevoir et appliquer des politiques et mesures de facilitation du commerce, y compris des systèmes de commerce sans papier;

c) Élaborer et mettre en œuvre des mesures efficaces afin de renforcer les pratiques commerciales responsables et d'intégrer les petites et moyennes entreprises aux marchés régionaux et mondiaux;

d) Promouvoir et soutenir un cadre d'action publique propice à l'investissement direct étranger, notamment en comprenant ses répercussions sur l'innovation et l'inclusion technologique;

e) Concevoir et aider à mettre en œuvre un cadre d'action publique propice au développement et à l'utilisation de la science, de la technologie et de l'innovation, notamment au transfert de technologie selon des modalités et conditions mutuellement convenues;

f) Établir et renforcer des cadres et mécanismes communs de coopération régionale en matière de commerce et d'investissement, mais aussi de science, de technologie, d'innovation et de développement des petites et moyennes entreprises.

32. Afin de réaliser les activités susmentionnées, la CESAP travaillera en collaboration avec les organismes, fonds et programmes des Nations Unies (notamment par l'intermédiaire du Mécanisme de coordination régionale pour l'Asie et le Pacifique), les organisations internationales, régionales et sous-régionales, les partenariats public-privé, les organisations locales, les

instituts de recherche, les associations et autres organisations de la société civile concernés. Plus particulièrement, le sous-programme continuera d'appuyer le développement de diverses plateformes de coopération et d'intégration régionales, notamment l'Accord commercial Asie-Pacifique, le Réseau Asie-Pacifique de recherche et de formation sur le commerce, le Réseau Asie-Pacifique de l'investissement étranger direct, le Forum Asie-Pacifique des entreprises et le Réseau d'experts des Nations Unies pour le commerce sans papier et le transport en Asie-Pacifique. Il renforcera et encouragera la coopération régionale en matière de science, de technologie et d'innovation par le biais du Mécanisme de facilitation des technologies afin de réaliser les objectifs de développement durable en particulier et le partage de connaissances à l'échelle de la région en général. Il continuera de travailler étroitement avec les entreprises et d'échanger avec elles par l'intermédiaire du Conseil consultatif des entreprises, notamment son réseau d'entreprises durables et ses différentes équipes spéciales. Les retombées du commerce, de l'investissement, de la science, de la technologie et de l'innovation n'étant pas les mêmes pour les hommes et les femmes, la dimension hommes-femmes sera systématiquement prise en compte dans les travaux et les produits des activités susmentionnées.

Tableau 5

Objectifs de la période biennale, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif de l'Organisation: Renforcer le commerce, l'investissement, le développement des entreprises, la science, la technologie et l'innovation au service du développement durable en Asie et dans le Pacifique

Réalizations escomptées du secrétariat	Indicateurs de succès	Mesure des résultats			
		2018-2019	2016-2017	2014-2015	2012-2013
a) Renforcement des politiques nationales fondées sur les faits en matière de commerce, d'investissement, de développement des entreprises, de science, de technologie et d'innovation au service du développement durable	Augmentation du nombre de documents, de déclarations et d'exposés de politique générale produits par les États membres témoignant d'un alignement sur les choix de politiques promus par la CESAP en matière de commerce, d'investissement, de développement des entreprises, de science, de technologie et d'innovation	Valeur cible	90		
		Estimation		85	
		Valeur réelle			
b) Amélioration et renforcement de la capacité des États membres de promouvoir le commerce, l'investissement, le développement des entreprises, la science, la technologie et l'innovation au service du développement durable ainsi que la prise en compte de la problématique hommes-femmes	Augmentation de la proportion de participants déclarant avoir amélioré leurs capacités de promouvoir le commerce, l'investissement, le développement des entreprises, la science, la technologie et l'innovation ainsi que la prise en compte de la dimension hommes-femmes grâce aux initiatives de la CESAP, notamment le Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie	Valeur cible	85		
		Estimation		85	
		Valeur réelle			89
c) Renforcement de l'action régionale en faveur du commerce, de l'investissement, du développement des entreprises, de la science, de la technologie et de l'innovation au service du développement durable	Augmentation du nombre de parties prenantes aux mécanismes de mobilisation régionaux placés sous l'égide de la CESAP dans les domaines du commerce, de l'investissement, du développement des entreprises, de la science, de la technologie et de l'innovation	Valeur cible	30		
		Estimation		30	
		Valeur réelle			56

Facteurs externes

33. Le sous-programme devrait permettre d'atteindre les objectifs visés et de parvenir aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies: a) les contextes mondial, national et régional restent propices à une coopération continue concernant le commerce, l'investissement et d'autres questions financières, ainsi que dans les domaines de la technologie et de l'innovation; b) les institutions nationales sont disposées à fournir les informations nécessaires; et c) des ressources extrabudgétaires sont mobilisées en quantité suffisante pour que les activités de coopération technique aient la portée et l'ampleur nécessaires.

Produits

34. Au cours de la période biennale 2018-2019, les produits suivants seront réalisés:

Tableau 6
Produits par catégories

	<i>Produits</i>	<i>Quantité</i>
A. Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts, et les rapports y afférents: (budget ordinaire)		
<i>Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique</i>		
Documentation à l'intention des organes délibérants		
Rapports sur des questions relatives au commerce et à l'investissement (2018, 2019)		2
Rapports du Conseil d'administration du Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie (CAPTT) (2018, 2019)		2
Rapports sur les questions relatives à la science, la technologie et l'innovation (2018, 2019)		2
<i>Comité du commerce et de l'investissement de la CESAP</i>		
Service fonctionnel de réunions:		
Plénières (2019)		6
Documentation à l'intention des organes délibérants		
Rapport du Comité du commerce et de l'investissement (2019)		1
Rapports sur de grandes questions relatives au commerce et à l'investissement (2019)		4
<i>Comité des technologies de l'information et de la communication, de la science, de la technologie et de l'innovation de la CESAP</i>		
Documentation à l'intention des organes délibérants		
Rapport sur de grandes questions relatives à la science, la technologie et l'innovation (2018)		1
<i>Groupes spéciaux d'experts</i>		
Réunion d'experts sur:		
Questions émergentes relatives au commerce et à l'investissement (2019)		1
Questions émergentes relatives à la science, la technologie et l'innovation (2018)		1
<i>Assistance aux organes intergouvernementaux et/ou aux représentants/rapporteurs des Nations Unies en vertu de leur mandat</i>		
Conseil d'administration du CAPTT		2
Comité permanent de l'Accord commercial de l'Asie et du Pacifique		2
Conseil d'administration du Forum des entreprises de la sous-région Bassin du Mékong		2

<i>Produits</i>	<i>Quantité</i>
Conseil consultatif des entreprises de la CESAP et Réseau des entreprises durables de la CESAP (y compris ses équipes spéciales)	2
Groupe directeur intergouvernemental intérimaire sur la facilitation du commerce transfrontière sans papier	2
Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale (SPECA): Groupe de travail thématique sur le commerce	2
B. Autres activités de fond (budget ordinaire/ressources extrabudgétaires)	
Publications périodiques	
Asia-Pacific Trade and Investment Report (2018, 2019)	2
Série de monographies sur le commerce, l'investissement et l'innovation (1 en 2018, 2 en 2019)	3
Science, technology and innovation in Asia and the Pacific (2018)	1
Brochures, fiches de synthèse, planches murales, dossiers d'information	
Bulletins d'information sur la facilitation du commerce (électronique) (2 en 2018 et en 2019)	4
Activités de la CESAP en matière de commerce, d'investissement et d'innovation: le passé, le présent et l'avenir	1
Ensemble de fiches techniques et fiches-pays de la publication intitulée <i>Asia-Pacific Trade and Investment Report</i>	2
Notes d'information concernant la base de données sur les accords relatifs au commerce et à l'investissement dans la région Asie-Pacifique	2
Documentation technique	
Base de données sur les accords relatifs au commerce et à l'investissement dans la région Asie-Pacifique	2
Base de données générale sur le coût du commerce	2
Documents de travail concernant certains aspects majeurs du commerce, de l'investissement et de l'innovation (2 en 2018 et en 2019)	4
<i>Trade Insights</i> (4 en 2018 et en 2019)	8
Indicateurs de résultats commerciaux relatifs aux mesures non tarifaires (1 en 2018 et en 2019)	2
Rapport sur la facilitation du commerce et l'instauration du commerce sans papier (2019)	1
Publication périodique intitulée <i>Asia-Pacific Tech Monitor</i> et autres ressources en ligne du CAPTT concernant le transfert de technologie et les systèmes nationaux d'innovation (1 en 2018 et en 2019)	2
Publication périodique intitulée <i>Value Added Technology Information Service Update</i> du Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie (1 en 2018 et en 2019)	2
Documents de référence sur la négociation d'accords commerciaux préférentiels	1
Ressources audiovisuelles	
Production de matériels numériques/multimédias/d'apprentissage en ligne/de référence sur le commerce et l'investissement, notamment pour la promotion des objectifs de développement durable relatifs au commerce, pour l'intégration régionale et pour la publication intitulée <i>Asia-Pacific Trade and Investment Report</i>	2

<i>Produits</i>	<i>Quantité</i>
C. Coopération technique (budget ordinaire/ressources extrabudgétaires)	
Projets de terrain	
Projets de renforcement des capacités des États membres et autres parties prenantes en vue d'améliorer l'élaboration et la mise en œuvre des politiques et des programmes dans les domaines suivants:	
Activités de recherche en matière de politiques sur le commerce et l'investissement (y compris menées par le Réseau Asie-Pacifique de recherche et de formation sur le commerce)	1
Politiques du commerce et de l'investissement	1
Mesures de facilitation du commerce (y compris préconisées par le Réseau d'experts des Nations Unies pour le commerce sans papier en Asie-Pacifique)	1
Participation des petites et moyennes entreprises aux marchés mondiaux et promotion des pratiques commerciales durables	1
Systèmes d'innovation et politiques fondées sur des données probantes en matière de science, de technologie et d'innovation	1
Transfert de technologie et développement	1

Sous-programme 3. Transports

Stratégie

35. La responsabilité opérationnelle du sous-programme incombe à la Division des transports. L'orientation stratégique du sous-programme découle principalement du Programme de développement durable à l'horizon 2030, des conclusions des conférences ministérielles sur le transport organisées par la CESAP, ainsi que des résolutions figurant ci-après dans la liste des textes portant autorisation du programme. Au cours de la période biennale, le sous-programme aidera les États membres à réaliser les objectifs de développement durable 9 (bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation) et 11 (faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables) par le renforcement de la connectivité des transports et de la mobilité ainsi que par la promotion du développement durable des transports.

36. L'amélioration de la connectivité de transport est essentielle pour maintenir la dynamique de croissance économique dans la région et étendre la prospérité aux pays sans littoral, aux pays les moins avancés et aux petits États insulaires en développement, ainsi qu'aux zones pauvres et éloignées. Le secteur des transports a un rôle primordial à jouer dans la réduction de la consommation d'énergie, de l'empreinte carbone et d'autres externalités négatives (le nombre de morts sur les routes notamment) qui freinent le développement durable. Pour parvenir à une intégration optimale et équilibrée des effets économiques, sociaux et environnementaux du transport, il est essentiel d'avoir une approche stratégique qui consiste à mettre en place et en œuvre des systèmes intégrés de transport intermodal et de logistique assurant une connectivité durable et inclusive. Le système intégré de transport intermodal et de logistique permettra de faire face à la demande croissante dans le secteur des transports tout en répondant aux impératifs d'une plus grande inclusion sociale et d'une meilleure protection de l'environnement.

37. Au cours de la période biennale, le sous-programme aidera les États membres à développer des systèmes intégrés de transport intermodal et de logistique en continuant d'assurer le secrétariat des trois accords intergouvernementaux sur le réseau routier asiatique, le réseau ferroviaire transasiatique et les ports secs. Ces réseaux, qui relient tous les États membres continentaux par voie terrestre et les petits États insulaires en développement par voie maritime grâce aux ports, constituent le socle sur lequel doit se construire la connectivité régionale. Ils donnent également aux pauvres des régions rurales un accès à des débouchés économiques et sociaux en traversant les régions frontalières pauvres et reculées où vit la grande majorité des populations pauvres de la région. La mise en place opérationnelle de ces réseaux mettra l'accent sur un transport maritime et ferroviaire à haut rendement énergétique et respectueux de l'environnement, avec un appui essentiel au transport routier pour les trajets courts.

38. De plus, le sous-programme aidera les États membres à mettre en place les mesures nécessaires pour améliorer l'efficacité opérationnelle de leurs systèmes de transport, notamment grâce à des cadres communs régionaux, à l'harmonisation des normes et règles techniques et opérationnelles, à l'application des nouvelles technologies au transport transfrontalier et aux innovations logistiques, et aux outils de financement d'infrastructures innovantes. Il aidera également les États membres à élaborer et à mettre en œuvre des politiques favorisant les systèmes de transport sûrs, d'un coût abordable, accessibles et durables pour tous et améliorant la sécurité routière par des mesures innovantes (notamment le système intégré de transport urbain intermodal) et l'utilisation des nouvelles technologies (en particulier les systèmes de transport intelligents). Une attention particulière sera aussi accordée au fait de veiller à prendre en compte la problématique de l'égalité d'accès des hommes et des femmes aux transports aux stades de l'élaboration et de la planification des infrastructures et des services de transport.

39. Afin de réaliser les activités susmentionnées, la CESAP travaillera en collaboration avec les organismes, fonds et programmes des Nations Unies (notamment par l'intermédiaire du Mécanisme de coordination régionale pour l'Asie et le Pacifique), les organisations internationales, régionales et sous-régionales, les partenariats public-privé, les organisations locales, les instituts de recherche, les associations et autres organisations de la société civile concernés.

Tableau 7
Objectifs de la période biennale, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif de l'Organisation: Renforcer la mobilité et la connectivité de transport en faveur du développement durable en Asie et dans le Pacifique

Réalizations escomptées du secrétariat	Indicateurs de succès		Mesure des résultats			
			2018-2019	2016-2017	2014-2015	2012-2013
a) Amélioration des politiques et programmes fondés sur les faits dans le domaine des transports, qui prennent en compte le développement durable et la dimension hommes-femmes	Augmentation du nombre de politiques, programmes et initiatives en matière de transports élaborés par les États membres, qui prennent en compte le développement durable et la dimension hommes-femmes, conformément aux choix de politiques promus par la CESAP	Valeur cible	100	95	90	80
		Estimation		90	80	80
		Valeur réelle			90	80
b) Amélioration des infrastructures de transport afin d'accroître la connectivité physique et l'intégration intermodale	i) Augmentation du nombre de plans, projets et programmes en faveur du développement d'infrastructures de transport afin d'accroître la connectivité physique et l'intégration intermodale, conformément aux recommandations de la CESAP	Valeur cible	76	73	70	60
		Estimation		70	60	60
		Valeur réelle			70	60
	ii) Augmentation du nombre d'États membres de la CESAP qui sont signataires d'accords mondiaux, régionaux et sous-régionaux relatifs au transport ou qui y sont parties	Valeur cible	80	75	70	65
		Estimation		70	65	65
		Valeur réelle			70	65
c) Renforcement des mesures institutionnelles et opérationnelles en faveur de réseaux de transport et de logistique internationaux efficaces	Augmentation du nombre de mesures (utilisation de systèmes électroniques, simplification des formalités, harmonisation des documents) en faveur de l'adoption ou de la mise en place par les États membres de réseaux de transport et de logistique internationaux efficaces, conformément aux recommandations de la CESAP	Valeur cible	10			
		Estimation				
		Valeur réelle				

Facteurs externes

40. Le sous-programme devrait accomplir ses objectifs et ses réalisations si les conditions suivantes sont réunies: a) les gouvernements des membres et membres associés sont disposés à collaborer et en mesure d'exécuter les programmes et projets proposés dans les délais fixés; et b) des ressources, notamment des ressources extrabudgétaires, sont mobilisées en quantité suffisante pour assurer aux activités de coopération technique la portée et l'ampleur voulues.

Produits

41. Au cours de la période biennale 2018-2019, les produits suivants seront réalisés:

Tableau 8
Produits par catégories

<i>Produits</i>	<i>Quantité</i>
A. Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts, et les rapports y afférents: (budget ordinaire)	
<i>Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique</i>	
Documentation à l'intention des organes délibérants	
Rapports sur des questions relatives aux transports (2018, 2019)	2
<i>Comité des transports</i>	
Service fonctionnel de réunions:	
Plénières (2018)	6
Documentation à l'intention des organes délibérants	
Rapport du Comité des transports (2018)	1
Rapports sur de grandes questions relatives aux transports (2018)	3
<i>Groupes spéciaux d'experts</i>	
Groupes d'experts sur:	
Transports ruraux (2018)	1
Utilisation des nouvelles technologies dans l'opérationnalisation de la connectivité de transport à l'échelon régional (2019)	1
Harmonisation des normes techniques et d'exploitation ainsi que des réglementations (2019)	1
<i>Assistance aux organes intergouvernementaux et/ou aux représentants/rapporteurs des Nations Unies en vertu de leur mandat</i>	
Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale (SPECA): Groupe de travail thématique sur le transport, le transit et la connectivité durables (2018, 2019)	2
Réseau des entreprises durables de la CESAP – Équipe spéciale sur la facilitation du commerce et des transports	2
Groupe de travail sur:	
Le réseau de la Route d'Asie (2019)	1
Le réseau du Chemin de fer transasiatique (2019)	1
Les ports secs (2019)	1
B. Autres activités de fond (budget ordinaire/ressources extrabudgétaires)	
Publications périodiques	
<i>Review of Sustainable Transport Connectivity in Asia and the Pacific</i> (2019)	1
<i>Sustainable Transport and Communications Bulletin for Asia and the Pacific</i> (2018, 2019)	2
Publications non périodiques	
Série de monographies sur les approches innovantes en matière de transport rural (2018)	1

<i>Produits</i>	<i>Quantité</i>
Documentation technique	
Progrès accomplis par la région dans la réalisation des objectifs de la Décennie d'action pour la sécurité routière (2019)	1
Mise à jour de la base de données des systèmes d'information géographique (SIG)	1
Cartes de la Route d'Asie et du Chemin de fer transasiatique (2018, 2019)	2
Bonnes pratiques en matière de planification, développement et exploitation des couloirs internationaux de transport intermodal (2019)	1
Mise à jour des outils de facilitation du transport (2019)	1
Harmonisation des normes, règles et règlements en matière de facilitation du transport (2019)	1
C. Coopération technique (budget ordinaire/ressources extrabudgétaires)	
Cours, séminaires et ateliers de formation	
Programme de formation des formateurs pour les fournisseurs de services logistiques (2019)	1
Projets de terrain	
Projets de renforcement des capacités des États membres sur l'amélioration de la planification, de la mise en œuvre des conceptions et de la mise en œuvre des politiques, systèmes, programmes et mesures dans les domaines suivants :	
Systèmes de transport dans les zones urbaines et rurales	1
Sécurité routière	1
Technologies relatives au transport	1
Système intégré de transport intermodal	2
Connectivité de transport dans les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement	1
Mesures de facilitation des transports	1
Services de transport et logistiques	1

Sous-programme 4. Environnement et développement

Stratégie

42. La responsabilité opérationnelle du sous-programme incombe à la Division de l'environnement et du développement, avec l'appui du Centre pour la mécanisation agricole durable et du Centre pour la réduction de la pauvreté par l'agriculture durable, ses principaux mécanismes de renforcement des capacités dans le domaine de l'agriculture durable. L'orientation stratégique du sous-programme découle principalement du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et du Programme d'action d'Addis-Abeba, ainsi que des résolutions figurant ci-après dans la liste des textes portant autorisation du programme. En particulier, le sous-programme aidera les États membres à réaliser les objectifs de développement durable 2 (éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable), 6 (garantir l'accès

de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable), 8 (promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous), 12 (établir des modes de consommation et de production durables) et 16 (promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous). Compte tenu de l'importance de bâtir des villes durables, inclusives, sûres et résilientes pour le développement futur de la région, la CESAP aidera également les États membres à réaliser l'objectif 11 (faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables). Elle harmonisera également son programme de travail et ses priorités avec les conclusions de la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable qui doit se tenir en 2016.

43. Forte de ses réalisations antérieures, la CESAP continuera d'aider les États membres à intégrer, de manière équilibrée, les trois dimensions du développement durable dans l'élaboration de politiques à long terme, garantissant ainsi une croissance économique soutenue et propice à l'amélioration des conditions sociales et à la préservation de l'environnement. Le sous-programme s'emploiera à promouvoir la durabilité environnementale, la préservation des ressources naturelles, notamment de l'eau et des terres, la lutte contre les changements climatiques et la résilience, l'agriculture durable ainsi que le développement urbain et rural, autant de facteurs essentiels de développement durable. Le sous-programme prendra en compte la dimension hommes-femmes et portera une attention particulière aux pays les moins avancés, aux pays en développement sans littoral et aux petits États insulaires en développement.

44. Le sous-programme fournira des travaux de recherche et d'analyse solides et diffusera des documents, des connaissances, des orientations politiques et des bonnes pratiques afin de faire mieux connaître les moyens d'assurer une intégration équilibrée des trois dimensions du développement durable et d'éclairer le processus décisionnel dans ce domaine. Il veillera également à favoriser l'élaboration, l'application, le suivi et le bilan des politiques, stratégies et cadres innovants afin d'améliorer les moyens de mise en œuvre et de répondre aux problèmes de l'urbanisation rapide, de l'accès aux services de base et de la gestion durable des ressources naturelles, notamment à l'aide d'une gestion intégrée des ressources en eau. Les efforts seront complétés par la fourniture d'un appui au renforcement des capacités des États membres, en particulier par une plateforme de connaissances en ligne. Le sous-programme s'emploiera à favoriser la participation des parties prenantes, le dialogue multidisciplinaire, les approches multisectorielles et la coordination interministérielle; à renforcer les cadres de coopération et de réseautage régionaux et interrégionaux (l'accent étant mis sur les partenariats et les échanges Sud-Sud); à faciliter le partage de connaissances et la reproduction de pratiques efficaces entre les États membres et les autres parties prenantes; et à promouvoir un dialogue régional sur le développement durable devant notamment permettre de définir les priorités et les perspectives régionales, et d'évaluer les progrès accomplis dans la région.

45. Compte tenu de l'urgence que revêt la lutte contre les changements climatiques, la CESAP continuera d'offrir une plateforme de dialogue sur les politiques afin d'améliorer la durabilité environnementale du développement économique et social, notamment l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de leurs effets, et de renforcer la coopération régionale en faveur de la réalisation de l'objectif 13 (prendre d'urgence des mesures pour

lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions) du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

46. Afin de réaliser les activités susmentionnées, la CESAP collaborera étroitement avec les organismes, fonds et programmes des Nations Unies (notamment par l'intermédiaire du Mécanisme de coordination régionale pour l'Asie et le Pacifique), les organisations internationales, régionales et sous-régionales, les partenariats public-privé, les organisations locales, les instituts de recherche, les associations et autres organisations de la société civile concernés. Les activités du sous-programme seront également menées en étroite collaboration avec celles d'autres sous-programmes de la CESAP afin d'accroître les synergies et la cohérence dans les domaines correspondants.

Tableau 9

Objectifs de la période biennale, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif de l'Organisation: Promouvoir un mode de développement qui intègre les dimensions économique, environnementale et sociale de la durabilité, grâce à une gestion plus efficace des ressources naturelles et à un environnement qui contribue au bien-être humain et à la prospérité commune des zones urbaines et rurales en Asie et dans le Pacifique

Réalizations escomptées du secrétariat	Indicateurs de succès	Mesure des résultats				
			2018-2019	2016-2017	2014-2015	2012-2013
a) Amélioration des politiques, stratégies et cadres fondés sur les faits intégrant les trois dimensions du développement durable, ainsi que la problématique hommes-femmes, au niveau national et dans les zones urbaines et rurales	Augmentation du nombre de politiques, stratégies et cadres élaborés par les États membres et autres parties prenantes pour intégrer les trois dimensions du développement durable, ainsi que la problématique hommes-femmes, au niveau national et dans les zones urbaines et rurales, conformément aux recommandations de la CESAP	Valeur cible	10			
		Estimation		10		
		Valeur réelle			29	
b) Amélioration de la capacité des États membres et autres parties prenantes d'intégrer les trois dimensions du développement durable, ainsi que la problématique hommes-femmes, aux politiques, stratégies et cadres au niveau national et dans les zones urbaines et rurales	Augmentation de la part des entités interrogées qui participent aux initiatives de la CESAP indiquant avoir appliqué les connaissances acquises en matière d'intégration des trois dimensions du développement durable, ainsi que de la problématique hommes-femmes, dans les politiques, stratégies et cadres au niveau national et dans les zones urbaines et rurales	Valeur cible	70			
		Estimation				
		Valeur réelle				
c) Amélioration de la coopération et de la promotion d'une intégration équilibrée des trois dimensions du développement durable dans les politiques, stratégies et cadres au niveau national et dans les zones urbaines et rurales	Augmentation du nombre d'initiatives régionales placées sous l'égide de la CESAP intégrant les trois dimensions du développement durable au niveau national et dans les zones urbaines et rurales	Valeur cible	10			
		Estimation		10		
		Valeur réelle			20	

Facteurs externes

47. Le sous-programme devrait accomplir ses objectifs et ses réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies: a) les États membres gèrent les grandes tendances (évolution démographique, développement économique, etc.) dans la mise en œuvre des approches du développement durable et de l'élimination de la pauvreté; b) la situation économique, sociale et politique nationale dans les pays cibles demeure stable; c) les institutions publiques et les organisations de la société civile disposent des capacités humaines et financières nécessaires pour une coopération fructueuse; et

d) des ressources extrabudgétaires sont mobilisées en quantité suffisante pour assurer aux activités de coopération technique la portée et l'ampleur voulues.

Produits

48. Au cours de la période biennale 2018-2019, les produits suivants seront réalisés:

Tableau 10
Produits par catégories

<i>Produits</i>	<i>Quantité</i>
A. Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts, et les rapports y afférents: (budget ordinaire)	
<i>Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique</i>	
Documentation à l'intention des organes délibérants	
Rapports sur des questions relatives à l'environnement et au développement (2018, 2019)	2
Rapports du Conseil d'administration du Centre pour la réduction de la pauvreté par l'agriculture durable (CRPAD) (2018, 2019)	2
Rapports du Conseil d'administration du Centre pour la mécanisation agricole durable (CMAD) (2018, 2019)	2
<i>Comité de l'environnement et du développement</i>	
Service fonctionnel de réunions:	
Plénières (2018)	5
Documentation à l'intention des organes délibérants	
Rapport du Comité de l'environnement et du développement (2018)	1
Rapport sur des questions relatives à l'environnement et au développement (2018)	1
<i>Forum Asie-Pacifique pour le développement durable</i>	
Service fonctionnel de réunions:	
Plénières (2018, 2019)	6
Documentation à l'intention des organes délibérants	
Rapports sur les résultats du Forum Asie-Pacifique pour le développement durable (2018, 2019)	2
Rapports sur des questions liées au développement durable (2018, 2019)	2
<i>Groupes spéciaux d'experts</i>	
Réunions sous-régionales annuelles préparatoires au Forum Asie-Pacifique pour le développement durable pour les sous-régions i) du Pacifique, ii) de l'Asie de l'Est et du Nord-Est, iii) de l'Asie du Nord et de l'Asie Centrale, iv) de l'Asie du Sud et du Sud-Ouest et v) de l'Asie du Sud-Est (2018, 2019)	10
Réunions d'experts sur:	
Perspectives régionales pour la mise en œuvre des programmes convenus à l'échelon international en matière d'environnement et de développement (2018, 2019)	2
Villes durables et résilientes en Asie et dans le Pacifique (2018)	1
Développement urbain durable en Asie et dans le Pacifique (2019)	1
<i>Assistance aux organes intergouvernementaux et/ou aux représentants/rapporteurs des Nations Unies en vertu de leur mandat</i>	
Conseil d'administration du Centre pour la réduction de la pauvreté par l'agriculture durable (CRPAD) (2018, 2019)	2

<i>Produits</i>	<i>Quantité</i>
Conseil d'administration du Centre pour la mécanisation agricole durable (CMAD) (2018, 2019)	2
Réunion annuelle du Réseau Asie-Pacifique pour les essais de machines agricoles (2018, 2019)	2
Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale (SPECA): Groupe de travail thématique sur l'eau, l'énergie et l'environnement (questions relatives à l'environnement) (2018, 2019)	2
Réseau des entreprises durables de la CESAP - Équipe spéciale sur les entreprises vertes	2
B. Autres activités de fond (budget ordinaire/ressources extrabudgétaires)	
Publications périodiques	
<i>Environment and development Series</i> (2018, 2019)	2
Publications non périodiques	
<i>Asia-Pacific Cities 2019: Implementation of Sustainable Development Goals and the New Urban Agenda</i> (2019)	1
Rapport thématique sur les objectifs de développement durable (2018, 2019)	2
Brochures, fiches de synthèse, planches murales, dossiers d'information	
Services d'information et base de données sur l'agriculture durable pour la réduction de la pauvreté	2
<i>Palawija Forum</i> (trois fois par an)	6
Documentation technique	
Mise à jour et maintenance du portail de données sur le site Web consacré aux objectifs de développement durable	1
Notes de synthèse sur a) la durabilité environnementale du développement économique et social, y compris l'adaptation aux changements climatiques et leur atténuation; b) la gestion durable des ressources naturelles, y compris l'eau; et c) le développement urbain inclusif et durable.	3
Mise à jour et maintenance de la plateforme régionale de connaissances en ligne sur le développement durable, y compris le fonctionnement périodique des moyens d'apprentissage à distance en ligne	1
Documents d'information et modules sur les innovations technologiques en matière d'agriculture durable pour le développement rural	2
Notes de synthèse et documents de travail – examen régional de la situation de l'élaboration, de la mise en œuvre et de la mesure des politiques d'agriculture durable	2
Directives et manuels de formation relatifs à la base de données régionale sur la mécanisation agricole	2
Manuels de formation et versions mises à jour des codes du Réseau Asie-Pacifique pour les essais de machines agricoles	6
Manifestations spéciales	
Journée mondiale de l'habitat	2
Journée mondiale des villes	2
Journée mondiale de l'environnement	2
Service fonctionnel de réunions interinstitutions	
Groupe de travail thématique du Mécanisme de coordination régionale sur la croissance économe en ressources (2018, 2019)	2

<i>Produits</i>	<i>Quantité</i>
Réunions régionales de consultation interorganisations sur la bonne gouvernance urbaine (2018, 2019)	2
Équipe spéciale d'ONU-Eau sur la coordination au niveau régional (2018, 2019)	2
C. Coopération technique (budget ordinaire/ressources extrabudgétaires)	
Cours de formation, séminaires et ateliers	
Forum régional sur la mécanisation agricole durable en Asie et dans le Pacifique	2
Septième Forum Asie-Pacifique de l'urbanisation	1
Forums régionaux et sous-régionaux sur les politiques de croissance économique verte à l'appui de la mise en œuvre des objectifs de développement durable	4
Atelier sur:	
Mesure de l'agriculture durable pour la sécurité alimentaire et la réduction de la pauvreté	1
Base de données régionale de la mécanisation agricole	1
Renforcement des ressources humaines pour la mécanisation agricole durable	1
Conservation Agriculture Alliance for Asia-Pacific (CAAAP)	1
Projets de terrain	
Projets de renforcement des capacités des États membres sur:	
La mise en œuvre des objectifs de développement durable (dans les domaines intersectoriels)	1
Le suivi et l'examen nationaux du Programme de développement durable à l'horizon 2030, notamment pour les pays ayant des besoins particuliers	1
L'appui au Programme de développement durable à l'horizon 2030 par la croissance verte	1
Les changements climatiques et la résilience climatique par des concertations et le partage des données d'expérience et de l'information	1
Le renforcement de la coopération et des capacités régionales pour adapter la région aux programmes de développement mondiaux	1
La gestion durable des ressources naturelles, y compris l'eau	1
La promotion de l'intégration équilibrée de la durabilité socioéconomique et environnementale en matière d'agriculture et de développement rural	1
Le développement des innovations politiques et technologiques pour l'agriculture durable	1
L'élaboration et l'application des politiques et des stratégies destinées à promouvoir la mécanisation agricole durable, notamment grâce au développement du Réseau Asie-Pacifique pour les essais de machines agricoles	1
Le renforcement des capacités nationales en vue d'améliorer les bases de données nationales sur la mécanisation agricole	2
Le renforcement de la capacité des associations de machines agricoles	2

Sous-programme 5. Technologies de l'information et de la communication, et réduction et gestion des risques de catastrophe

Stratégie

49. La responsabilité opérationnelle du sous-programme incombe à la Division des technologies de l'information et de la communication au service de la réduction des risques de catastrophe, qui bénéficiera de l'appui du Centre Asie-Pacifique de formation aux technologies de l'information et de la communication pour le développement et du Centre Asie-Pacifique pour le

développement de la gestion de l'information sur les catastrophes, ses principaux mécanismes de renforcement des capacités dans ce domaine. Le sous-programme porte sur les enjeux actuels de développement que sont le renforcement de la résilience face aux catastrophes naturelles et l'approfondissement de la connectivité en Asie et dans le Pacifique, dans le droit fil du Programme de développement durable à l'horizon 2030, du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030) et des résolutions figurant ci-après dans la liste des textes portant autorisation du programme.

50. La réduction des risques de catastrophe et le renforcement de la résilience sont des thèmes transversaux du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et, partant, figurent dans plusieurs objectifs de développement durable. Dans ce contexte, le sous-programme aidera les États membres à réaliser en particulier les objectifs 1 (éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde), 2 (éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable), 11 (faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables) et 13 (prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions). Il aidera également les États membres à atteindre les objectifs transversaux touchant les technologies de l'information et de la communication, en particulier les objectifs 4 (assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie), 5 (parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles) et 9 (bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation).

51. Le sous-programme, dont l'exécution associera travaux normatifs, études analytiques et activités de renforcement des capacités, s'inscrira dans le cadre des mécanismes de coopération régionale. Les activités de renforcement des capacités seront menées par l'intermédiaire soit du Centre Asie-Pacifique de formation aux technologies de l'information et de la communication pour le développement soit du Centre Asie-Pacifique pour le développement de la gestion de l'information sur les catastrophes.

52. Le sous-programme tirera parti de la coopération régionale en matière de technologies de l'information et de la communication en vue de mettre en place l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information et de créer une société inclusive fondée sur le savoir qui soit résiliente face aux catastrophes. Dans ce contexte, le sous-programme fournira des analyses des lacunes essentielles, formulera des recommandations pour l'action publique et mènera des activités de sensibilisation et de promotion, complétées par la mise en place de réseaux et des partenariats à l'appui de l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information, l'accent étant mis sur la cyber-résilience. Ces travaux seront complétés et renforcés par les programmes et les activités de renforcement des capacités en matière de technologies de l'information et de la communication que mèneront le Centre Asie-Pacifique de formation aux technologies de l'information et de la communication pour le développement et les partenaires ayant recours à ses programmes.

53. Le sous-programme continuera d'aider les États membres à tirer parti des derniers progrès accomplis dans les applications des techniques spatiales et les systèmes d'information géographique afin de réduire et de gérer les risques de catastrophe, notamment en améliorant les systèmes d'alerte rapide, et à parvenir à un développement résilient et durable, en particulier dans les pays en développement qui sont exposés à des risques élevés ou qui ont des moyens modestes. Il continuera de faciliter l'accès en temps voulu aux

données géospatiales de source spatiale, de permettre l'utilisation efficace de ces technologies novatrices avant, pendant et après les catastrophes, de mettre en commun les compétences et les ressources aux échelons régional et sous-régional, de favoriser le partage des connaissances et des bonnes pratiques et de créer des effets de synergie avec d'autres initiatives régionales. Cette partie du sous-programme s'inscrit dans le cadre de mécanismes de coopération régionale, notamment du Programme régional pour les applications spatiales au service du développement durable et du Mécanisme régional de coopération pour le suivi et l'alerte rapide relatifs aux sécheresses.

54. Le sous-programme fournira une plateforme intergouvernementale servant à faciliter le dialogue et la coopération au niveau régional ainsi que le renforcement des capacités, en particulier en vue de faire face aux risques de catastrophes transfrontières. Il fournira également aux États membres des services d'analyse, notamment des politiques, et favorisera les connaissances et le partage des données d'expérience à l'échelle régionale concernant l'intégration des stratégies de réduction des risques de catastrophe, notamment s'agissant de l'adaptation aux changements climatiques, dans la planification et le financement de la promotion du développement durable. Ces activités seront complétées par des services consultatifs régionaux fournis aux États membres sur les politiques de réduction des risques de catastrophe, et renforcées par l'amélioration des systèmes régionaux d'alerte rapide multirisques apportée au moyen du Fonds d'affectation spéciale multidonateurs de la CESAP pour la préparation aux tsunamis, aux catastrophes et aux changements climatiques dans l'océan Indien et dans les pays d'Asie du Sud-Est, ainsi que par des programmes et activités de renforcement des capacités en matière de gestion de l'information sur les catastrophes mis en œuvre par l'intermédiaire du Centre Asie-Pacifique pour le développement de la gestion de l'information sur les catastrophes.

55. Pour ce faire, la CESAP travaillera en collaboration avec les organismes, fonds et programmes des Nations Unies (notamment par l'intermédiaire du Mécanisme de coordination régionale pour l'Asie et le Pacifique), les organisations internationales, régionales et sous-régionales, les partenariats public-privé, les organisations locales, les instituts de recherche, les associations et autres organisations de la société civile concernés.

Tableau 11
Objectifs de la période biennale, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif de l'Organisation: Promouvoir les technologies de l'information et de la communication, les applications des techniques spatiales et la réduction et la gestion des risques de catastrophe aux fins du développement résilient et durable en Asie et dans le Pacifique

<i>Réalisations escomptées du secrétariat</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Mesure des résultats</i>			
		<i>2018-2019</i>	<i>2016-2017</i>	<i>2014-2015</i>	<i>2012-2013</i>
a) Renforcement des mécanismes régionaux pour faire face efficacement aux difficultés et aux possibilités communes en matière de technologies de l'information et de la communication, d'applications des techniques spatiales et de réduction et de gestion des risques de catastrophe aux fins du développement résilient et durable	i) Augmentation du nombre d'initiatives de coopération placées sous l'égide de la CESAP (mécanismes, projets et programmes de coopération régionale) visant à faire face aux difficultés et aux possibilités communes en matière de technologies de l'information et de la communication, d'applications des techniques spatiales et de réduction et de gestion des risques de catastrophe	Valeur cible	9		
		Estimation		8	
		Valeur réelle			
	ii) Augmentation du nombre de documents finaux, de déclarations et de décisions des États membres favorables à la coopération régionale en matière de technologies de l'information et de la communication, d'applications des techniques spatiales et de réduction et de gestion des risques de catastrophe, conformément aux recommandations de la CESAP	Valeur cible	15		
		Estimation			
		Valeur réelle			
b) Amélioration des politiques fondées sur des données probantes en matière de technologies de l'information et de la communication, d'applications des techniques spatiales et de réduction et de gestion des risques de catastrophe aux fins du développement résilient et durable, la problématique hommes-femmes étant prise en compte	Augmentation du nombre d'États membres qui élaborent et appliquent, en se fondant sur les analyses de la CESAP, des politiques en matière de technologies de l'information et de la communication, d'applications des techniques spatiales et de réduction et de gestion des risques de catastrophe	Valeur cible	10		
		Estimation			
		Valeur réelle			
c) Renforcement de la capacité des États membres d'utiliser les technologies de l'information et de la communication, les applications des techniques spatiales et les stratégies de réduction et de gestion des risques de catastrophe au service du développement résilient et durable	i) Augmentation de la part des participants interrogés indiquant être mieux à même d'utiliser les technologies de l'information et de la communication, les applications des techniques spatiales et les stratégies de réduction et de gestion des risques de catastrophe aux fins du développement durable et résilient, à la suite d'activités organisées par la CESAP, et notamment par le Centre Asie-Pacifique pour le développement de la gestion de l'information sur les catastrophes	Valeur cible	60		
		Estimation			
		Valeur réelle			
	ii) Augmentation du nombre d'États membres qui, dans le cadre de leurs initiatives de formation, reprennent ou s'inspirent des modules ou des programmes de formation créés par la CESAP, et notamment par le Centre Asie-Pacifique de formation aux technologies de l'information et de la communication pour le développement	Valeur cible	40		
		Estimation			
		Valeur réelle			

Facteurs externes

56. Le sous-programme devrait accomplir ses objectifs et réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies: a) les États membres sont disposés à collaborer dans le domaine des technologies de l'information et de la communication, des applications des techniques spatiales et des systèmes d'information géographique et de la réduction et de la gestion des risques de catastrophe; et b) des ressources extrabudgétaires sont mobilisées en quantité suffisante pour assurer aux activités de coopération technique la portée et l'ampleur voulues.

Produits

57. Au cours de la période biennale 2018-2019, les produits suivants seront réalisés:

Tableau 12
Produits par catégories

<i>Produits</i>	<i>Quantité</i>
A. Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts, et les rapports y afférents: (budget ordinaire)	
<i>Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique</i>	
Documentation à l'intention des organes délibérants	
Rapports sur des questions relatives aux technologies de l'information et de la communication, à la réduction et à la gestion des risques de catastrophe (2018, 2019)	2
Rapports du Conseil d'administration du Centre Asie-Pacifique de formation aux technologies de l'information et de la communication pour le développement (CAPFTIC) (2018, 2019)	2
Rapports du Conseil d'administration du Centre Asie-Pacifique pour le développement de la gestion de l'information sur les catastrophes (CAPGIC) (2018, 2019)	2
<i>Comité des technologies de l'information et de la communication, de la science, de la technologie et de l'innovation de la CESAP</i>	
Service fonctionnel de réunions:	
Plénières (2018)	6
Documentation à l'intention des organes délibérants	
Rapport du Comité des technologies de l'information et de la communication, de la science, de la technologie et de l'innovation (2018)	1
Rapport sur de grandes questions relatives aux technologies de l'information et de la communication (2018)	1
Rapport sur la mise en œuvre du plan directeur de l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information (2018)	1
<i>Comité de la réduction des risques de catastrophe de la CESAP</i>	
Service fonctionnel de réunions:	
Plénières (2019)	6
Documentation à l'intention des organes délibérants	
Rapport du Comité de la réduction des risques de catastrophe (2019)	1
Rapports sur de grandes questions relatives à l'intégration de la réduction et de la gestion des risques de catastrophe dans la planification et les stratégies du développement durable (2019)	1

<i>Produits</i>	<i>Quantité</i>
Groupes spéciaux d'experts	
Consultation d'experts sur les mécanismes de financement de l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information (2018)	1
Réunion d'experts sur:	
Coopération régionale en matière d'application des techniques spatiales au développement durable (2018)	1
Coopération régionale pour la réduction des risques de catastrophe et la résilience au profit du développement durable (2019)	1
Assistance aux organes intergouvernementaux et/ou aux représentants/rapporteurs des Nations Unies en vertu de leur mandat	
Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale (SPECA): Groupe de travail thématique sur le développement fondé sur le savoir (2018, 2019)	2
Conseil d'administration du CAPFTIC (2018, 2019)	2
Conseil d'administration du CAPGIC (2018, 2019)	2
Réseau des entreprises durables de la CESAP - Équipe spéciale sur la réduction des risques de catastrophe	2
Réseau des entreprises durables de la CESAP - Équipe spéciale sur l'économie numérique	2
B. Autres activités de fond (budget ordinaire/ressources extrabudgétaires)	
Publications périodiques	
<i>Asia-Pacific Disaster Report</i> (2019)	1
Brochures, fiches de synthèse, planches murales, dossiers d'information	
Documents d'information sur les technologies de l'information et de la communication et la réduction des risques de catastrophe dans la région de la CESAP, notamment mise à jour continue du portail sur les technologies de l'information et de la communication et la réduction des risques de catastrophe ainsi que des communautés en ligne (2018, 2019)	2
Brochure sur les programmes de formation du CAPFTIC (2019)	1
Note d'information du CAPFTIC (2018, 2019)	2
Brochure sur les programmes de formation du CAPGIC (2018, 2019)	2
Documentation technique	
Examen analytique des tendances et des développements émergents en matière de technologies de l'information et de la communication, et de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, notamment pour les pays ayant des besoins particuliers (2018, 2019)	3
Renforcement de l'inclusion du haut débit dans la mise en œuvre de l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information (2018)	1
Série de documents de travail sur la résilience des infrastructures (2019)	1
Documents de travail sur l'infrastructure de l'Internet à large bande et l'inclusion numérique (2018)	2
Tendances en matière de catastrophes et leurs incidences, en particulier dans les petits États insulaires en développement du Pacifique, et dimensions sexospécifiques (2018)	1
Document politique et technique sur la mise en œuvre régionale des objectifs de développement durable relatifs à la réduction des risques de catastrophe (2018)	1
Document politique et technique sur les bonnes pratiques et les tendances émergentes en matière d'applications de l'information et des technologies géospatiales aux objectifs de développement durable (2018)	1

<i>Produits</i>	<i>Quantité</i>
Outils géospatiaux à l'appui de la mise en œuvre des objectifs de développement durable en Asie et dans le Pacifique (2019)	1
Modules de formation sur les technologies de l'information et de la communication au service du développement destinés aux responsables publics et à d'autres groupes bénéficiaires (2018, 2019)	2
Série d'études de cas sur les technologies de l'information et de la communication au service du développement, notamment la mise en œuvre sous-régionale du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (2018, 2019)	2
Série sur le partage du savoir en matière de technologies de l'information et de la communication au service du développement (2019)	1
Dossiers analytiques sur les tendances en matière de technologies de l'information et de la communication au service du développement (2018, 2019)	2
Mise à jour d'un espace de convergence en ligne du cybercentre de collaboration pour renforcer la capacité à utiliser les TIC pour le développement (2018, 2019)	2
Mise à jour de l'Académie virtuelle du CAPFTIC (2018, 2019)	2
Lignes directrices pour l'établissement et la gestion des bases de données relatives à l'information sur les catastrophes (2019)	1
Service fonctionnel de réunions interinstitutions	
Groupe d'experts Organisation météorologique mondiale (OMM)/CESAP des cyclones tropicaux (2018, 2019)	2
Comité CESAP/OMM des typhons (2018, 2019)	2
Groupe de travail thématique du Mécanisme de coordination régionale pour l'Asie et le Pacifique sur la réduction des risques de catastrophe et la résilience (2018, 2019)	2
Comité consultatif intergouvernemental pour le Programme régional pour les applications des techniques spatiales au développement durable (2018, 2019)	2
Réunion sur l'examen régional de la mise en œuvre des grandes orientations arrêtées lors du Sommet mondial sur la société de l'information (2018)	1
Groupe de travail régional interinstitutions sur les technologies de l'information et de la communication (2018, 2019)	2
C. Coopération technique (budget ordinaire/ressources extrabudgétaires)	
Cours de formation, séminaires et ateliers	
Atelier de renforcement des capacités d'autres groupes bénéficiaires à utiliser les technologies de l'information et de la communication au service du développement (2 en 2018, 3 en 2019)	5
Atelier de renforcement des capacités du programme intitulé « Académie pour l'initiation aux technologies de l'information et de la communication des responsables publics » du CAPFTIC (2 en 2018, 2 en 2019)	4
Atelier sur la promotion de la formation des étudiants et des jeunes aux technologies de l'information et de la communication au service du développement (2018, 2019)	2
Réunion des partenaires du CAPFTIC (2018, 2019)	2
Projets de terrain	
Projets de renforcement des capacités des États membres sur:	
L'alerte rapide en cas de tsunamis et de catastrophes côtières et climatiques	1
Les applications géospatiales et des techniques spatiales au développement durable	1
La cyber-résilience et la connectivité inclusive dans le domaine des technologies de l'information et de la communication	1

<i>Produits</i>	<i>Quantité</i>
Les catastrophes transfrontalières, notamment les tempêtes de sable et de poussière	1
La mise des technologies de l'information et de la communication au service du développement durable	1
La gestion de l'information sur les catastrophes	1

Sous-programme 6. Développement social

Stratégie

58. La responsabilité opérationnelle du sous-programme incombe à la Division du développement social. L'orientation stratégique du sous-programme découle principalement du Programme de développement durable à l'horizon 2030 ainsi que des résolutions figurant ci-après dans la liste des textes portant autorisation du programme. Les mandats régionaux qui orientent le sous-programme comprennent: la Stratégie d'Incheon pour la réalisation des droits des personnes handicapées en Asie et dans le Pacifique; la Déclaration de Bangkok sur l'examen de l'application en Asie et dans le Pacifique du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement; la Déclaration ministérielle Asie-Pacifique sur la promotion de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes; le rapport de la Réunion intergouvernementale Asie-Pacifique sur le VIH et le sida; et la Déclaration ministérielle sur la population et le développement de la sixième Conférence sur la population pour l'Asie et le Pacifique. Dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, le sous-programme se concentrera sur les aspects sociaux des objectifs de développement durable 1 (éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde), 5 (parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles), 8 (promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous), 10 (réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre), 16 (promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous) et 17 (renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser).

59. Le sous-programme visera à favoriser le changement aux niveaux des politiques et des institutions pour assurer une intégration équilibrée du développement social dans l'élaboration des politiques, afin de faciliter la réalisation des objectifs de développement durable et de promouvoir des sociétés inclusives, durables et fondées sur les droits qui s'efforcent de réduire les inégalités et d'aider en priorité les plus défavorisés.

60. Le sous-programme permettra aussi de développer les connaissances des États membres et leur capacité de mettre en œuvre des politiques traitant des défis posés par l'évolution démographique, notamment le vieillissement de la population et les migrations internationales ainsi que leurs dimensions sanitaires et sexospécifiques, et des politiques favorisant l'intégration et la protection sociales, en particulier pour les groupes vulnérables (jeunes, personnes âgées, migrants, personnes handicapées). Le sous-programme continuera d'aider les États membres à promouvoir les droits des personnes handicapées en surveillant et en accélérant la mise en œuvre de la Stratégie d'Incheon. L'accent restera placé sur les moyens de mise en œuvre, notamment l'accroissement des financements, le renforcement des institutions et des mécanismes de responsabilité, et la création de partenariats.

Une stratégie pluridimensionnelle mettant en avant l'intégration de la dimension hommes-femmes et d'une démarche axée sur les droits sera adoptée pour l'ensemble du sous-programme.

61. Le sous-programme intéressera principalement les institutions et responsables gouvernementaux, en particulier ceux qui sont chargés de formuler, de mettre en œuvre et de gérer les politiques et les programmes de développement social. La stratégie consistera principalement à effectuer des travaux d'analyse et de recherche appliquée sur les politiques, les stratégies et les programmes sociaux, ainsi qu'à diffuser des produits du savoir sur ces questions, pour permettre aux États membres de prendre des décisions fondées sur des données probantes, et en particulier pour les aider à atteindre les objectifs de développement durable liés au développement social et à intégrer ces objectifs aux autres dimensions du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Les bonnes pratiques en matière de développement social, notamment celles qui tiennent compte de la problématique hommes-femmes, qui répondent aux besoins des groupes vulnérables de la société et qui intègrent les différentes dimensions du développement durable, seront analysées et documentées en vue d'être adaptées à la région et d'y être généralisées. Le rôle fédérateur de la Commission sera mis en relief, en particulier s'agissant de la promotion de la coopération régionale et de la recherche d'un consensus sur l'accélération et l'harmonisation de la mise en œuvre des aspects sociaux du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et d'autres engagements internationaux concernant la population et le développement, l'égalité des sexes et l'intégration sociale des groupes vulnérables. L'assistance technique aux pays en développement, notamment ceux qui connaissent une situation particulière, sera accrue pour leur permettre de renforcer leurs capacités nationales, notamment par le partage des solutions possibles, des expériences concluantes et des bonnes pratiques, dans le cadre du transfert de connaissances et de compétences dans différents domaines touchant au développement social et durable, et de la coopération Sud-Sud.

62. Afin de réaliser les activités susmentionnées, la CESAP travaillera en collaboration avec les organismes, fonds et programmes des Nations Unies (notamment par l'intermédiaire du Mécanisme de coordination régionale pour l'Asie et le Pacifique), les organisations internationales, régionales et sous-régionales, les partenariats public-privé, les organisations locales, les instituts de recherche, les associations et autres organisations de la société civile concernés.

Tableau 13
Objectifs de la période biennale, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif de l'Organisation: Renforcer des sociétés inclusives qui assurent la protection, l'autonomisation et l'égalité de tous les groupes sociaux en Asie et dans le Pacifique, conformément au Programme de développement durable à l'horizon 2030

Réalizations escomptées du secrétariat	Indicateurs de succès	Mesure des résultats			
		2018-2019	2016-2017	2014-2015	2012-2013
a) Renforcement des politiques nationales fondées sur des données probantes visant à réduire les inégalités et à faire face aux incidences des défis démographiques, la problématique hommes-femmes étant prise en compte	i) Augmentation du nombre des entités interrogées qui participent aux initiatives de la CESAP déclarant avoir amélioré leurs connaissances et leur capacité d'élaborer, de mettre en œuvre, de suivre et d'évaluer des politiques visant à réduire les inégalités et à gérer les répercussions des problèmes démographiques, tout en prenant en compte la dimension hommes-femmes	Valeur cible	80		
		Estimation		75	
		Valeur réelle			
b) Renforcement des politiques nationales fondées sur des données probantes visant à promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes en vue de parvenir à un développement durable	ii) Augmentation du nombre de politiques visant à réduire les inégalités et à gérer les répercussions des problèmes démographiques élaborées par les États membres et autres parties prenantes à partir des cadres régionaux promus par la CESAP	Valeur cible	8		
		Estimation		6	
		Valeur réelle			
c) Renforcement de la coopération régionale entre les États membres en vue de réduire les inégalités et de faire face aux incidences des défis démographiques	i) Augmentation du nombre des entités interrogées qui participent aux initiatives de la CESAP déclarant avoir amélioré leurs connaissances et leur capacité d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes en vue de parvenir à un développement durable et inclusif	Valeur cible	80		
		Estimation		75	
		Valeur réelle			
ii) Augmentation du nombre de politiques en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes élaborées par les États membres et autres parties prenantes à partir des cadres régionaux promus par la CESAP, en vue de parvenir à un développement durable		Valeur cible	4		
		Estimation		3	
		Valeur réelle			
	Augmentation du nombre de recommandations et de décisions adoptées par les États membres qui se fondent sur des initiatives promues par la CESAP, ou qui s'inspirent, en vue de renforcer les cadres, arrangements et accords régionaux et sous-régionaux de coopération visant à réduire les inégalités et à faire face aux incidences des défis démographiques, tout en prenant en compte la dimension hommes-femmes	Valeur cible	4		
		Estimation		2	
		Valeur réelle			

Facteurs externes

63. Le sous-programme devrait accomplir ses objectifs et réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies: a) les parties prenantes concernées au niveau des pays sont prêtes à fournir au secrétariat les données et les informations dont il a besoin pour mener à bien ses travaux analytiques; b) les institutions nationales s'engagent et sont disposées à coopérer au niveau régional dans divers domaines du développement social; et c) des ressources extrabudgétaires sont disponibles en quantité suffisante pour permettre au secrétariat d'apporter une valeur ajoutée à ses travaux normatifs et analytiques et d'étendre la portée de ses activités ainsi que ses services aux pays de la région de la CESAP.

Produits

64. Au cours de la période biennale 2018-2019, les produits suivants seront réalisés:

Tableau 14
Produits par catégories

<i>Produits</i>	<i>Quantité</i>
A. Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts, et les rapports y afférents: (budget ordinaire)	
<i>Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique</i>	
Documentation à l'intention des organes délibérants	
Rapports sur des questions relatives au développement social (2018, 2019)	2
<i>Comité du développement social de la CESAP</i>	
Service fonctionnel de réunions:	
Plénières (2018)	6
Documentation à l'intention des organes délibérants	
Rapport du Comité du développement social (2018)	1
Rapports sur des questions relatives au développement social (2018)	2
<i>Réunion intergouvernementale de haut niveau pour l'Asie et le Pacifique sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes: examen de Beijing+25 (2019)</i>	
Service fonctionnel de réunions:	
Plénières (2019)	6
Documentation à l'intention des organes délibérants	
Rapport de la Réunion intergouvernementale de haut niveau pour l'Asie et le Pacifique sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes: examen de Beijing+25 (2019)	1
Rapport sur l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes dans la région Asie-Pacifique (2019)	1
<i>Réunion intergouvernementale sur l'examen à mi-parcours des résultats de la sixième Conférence sur la population pour l'Asie et le Pacifique (2018)</i>	
Service fonctionnel de réunions:	
Plénières (2018)	6
Documentation à l'intention des organes délibérants	
Rapport de la Réunion intergouvernementale sur l'examen à mi-parcours des résultats de la sixième Conférence sur la population pour l'Asie et le Pacifique (2018)	1

<i>Produits</i>	<i>Quantité</i>
Rapports sur des grandes questions relatives à l'examen à mi-parcours des résultats de la sixième Conférence sur la population pour l'Asie et le Pacifique (2018)	2
Groupes spéciaux d'experts	
Examen Asie-Pacifique des difficultés rencontrées et des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing et de la Déclaration ministérielle Asie-Pacifique sur la promotion de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (2018)	1
Réunion d'experts sur:	
Les tendances démographiques dans le contexte du développement durable dans la région Asie-Pacifique (2018)	1
Le renforcement des politiques sociales visant à réaliser le développement durable (2019)	1
L'incidence des politiques en matière de société et de population sur les tendances démographiques et leurs implications économiques et sociales (2019)	1
L'examen des liens entre la Stratégie d'Incheon et les objectifs de développement durable (2019)	1
La réduction de la pauvreté au moyen de politiques sociales (2019)	1
Assistance aux organes intergouvernementaux et/ou aux représentants/rapporteurs des Nations Unies en vertu de leur mandat	
Groupe de travail thématique sur les questions de sexes/pécificités et l'économie du Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale (SPECA) (2018, 2019)	2
Réseau des entreprises durables de la CESAP - Équipe spéciale sur les petites, moyennes et micro-entreprises et les entreprises sociales	2
B. Autres activités de fond (budget ordinaire/ressources extrabudgétaires)	
Publications périodiques	
<i>Asia-Pacific Sustainable Development Journal</i> (2 en 2018)	2
<i>Disability at a Glance</i> (2019)	1
<i>Social Outlook for Asia and the Pacific</i> (2019)	1
Publications non périodiques	
<i>Gender Equality and Women's Empowerment in Asia and the Pacific</i> (2019)	1
Brochures, fiches de synthèse, planches murales, dossiers d'information	
Notes de synthèse sur le développement social (4 en 2018 et en 2019)	8
Fiches techniques sur la population (2018, 2019)	2
Documentation technique	
Documents d'orientation sur le développement social (couvrant des thèmes tels que le financement pour le développement social, l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, les inégalités, la dynamique démographique y compris les migrations, la pauvreté, et la protection sociale, l'accent étant mis notamment sur les dimensions sous-régionales) (4 en 2018 et en 2019)	8
Documents de travail sur le développement durable (4 en 2018 et en 2019)	8
Plateformes de connaissances en ligne sur le développement social (vieillesse, handicap, pauvreté, protection sociale, migrations et jeunes)	6
Manifestations spéciales	
Célébrations de la Journée internationale de la femme	2

<i>Produits</i>	<i>Quantité</i>
Célébrations de la Journée internationale des migrants (2018)	1
Service fonctionnel de réunions interinstitutions	
Groupe de travail thématique sur les sociétés durables (changement démographique) du Mécanisme de coordination régionale pour l'Asie et le Pacifique (2018, 2019)	6
Groupe de travail thématique sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes du Mécanisme de coordination régionale pour l'Asie et le Pacifique (2018, 2019)	4
C. Coopération technique (budget ordinaire/ressources extrabudgétaires)	
Projets de terrain	
Projets de renforcement des capacités des États membres et des parties prenantes visant à développer la conception et la mise en œuvre des politiques et programmes sur:	
La protection sociale	1
L'intégration du handicap	1
La participation des jeunes	1
La dynamique démographique	2
L'égalité des sexes et l'autonomisation économique des femmes	1
Les migrations	1

Sous-programme 7. Statistiques

Stratégie

65. La responsabilité opérationnelle du sous-programme incombe à la Division de statistique, qui bénéficiera de l'appui de l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique, son principal mécanisme de renforcement des capacités dans ce domaine. Le sous-programme est guidé principalement par le Comité de statistique et le Conseil d'administration de l'Institut, qui sont les organes subsidiaires de la Commission chargés de forger un consensus régional sur les mesures à prendre. L'orientation stratégique du sous-programme découle principalement du Programme de développement durable à l'horizon 2030 ainsi que des résolutions figurant ci-après dans la liste des textes portant autorisation du programme.

66. En mettant l'accent sur les paragraphes 17.18 et 17.19 de l'objectif de développement durable 17 sur les données, le suivi et l'application du principe de responsabilité, ainsi que sur les besoins en information aux fins du suivi et de l'examen nationaux et régionaux de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, le sous-programme visera à améliorer la disponibilité, l'accessibilité et l'utilisation de données et de statistiques de haute qualité à l'appui de la planification et de la formulation, de l'analyse et de la promotion de politiques fondées sur les faits. Il appuiera en particulier l'élaboration de dispositifs permettant de mesurer l'avancée des objectifs, cibles et indicateurs de développement durable, notamment dans les domaines où l'on constate des lacunes. Pour ce faire, il fournira des produits et des services statistiques qui facilitent l'examen des progrès accomplis dans les politiques régionales, et renforcera les capacités des systèmes statistiques nationaux de communiquer en temps voulu des données et des statistiques complètes, pertinentes et ventilées selon que de besoin, à l'appui du développement durable. Il aidera également les systèmes statistiques à utiliser les sources de données mises à disposition par l'écosystème de données national, y compris les données recueillies par les gouvernements, la société civile et le secteur privé, afin de moderniser la production de statistiques officielles.

67. Pour réaliser le programme de développement durable, il est impératif d'établir des partenariats inclusifs entre les gouvernements, le secteur privé et la société civile. Le sous-programme coordonnera et mobilisera l'appui régional apporté par tous les partenaires de développement en vue de renforcer les capacités statistiques nationales. Il continuera d'organiser des rencontres avec les Partenaires pour le développement des statistiques en Asie et dans le Pacifique, groupe rassemblant des organisations internationales, régionales et bilatérales, ainsi qu'avec le Réseau pour la coordination de la formation à la statistique en Asie et dans le Pacifique, groupe d'organismes nationaux, régionaux et internationaux de formation à la statistique, afin d'améliorer l'effet combiné des activités de renforcement des capacités. Il approfondira également sa collaboration avec les institutions sous-régionales pour favoriser la bonne mise en œuvre des initiatives régionales et améliorer l'intégration statistique. Il facilitera la participation des systèmes statistiques nationaux et des acteurs des écosystèmes de données nationaux issus du secteur privé et de la société civile en travaillant avec des groupes tels que le Partenariat mondial pour les données du développement durable. En outre, afin de mesurer les progrès accomplis, la CESAP mettra en œuvre un cadre régional de suivi des capacités statistiques.

68. Le sous-programme continuera d'offrir une plateforme pour la Décennie Asie-Pacifique de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil (2015-2024), initiative multipartite, parrainée par les pays et qui vise à renforcer l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil aux fins de la bonne gouvernance, de l'identité juridique pour tous et de l'amélioration des données pour mesurer les résultats en matière de développement.

69. Au sein de la CESAP, la compilation et l'utilisation de statistiques et de données, la mise au point de méthodes de mesure et le renforcement des capacités statistiques s'opèrent dans les différents sous-programmes. La Division de statistique facilitera et coordonnera l'exécution d'un programme de statistique fortement harmonisé et cohérent dans l'ensemble de la CESAP.

70. Afin de réaliser les activités susmentionnées, la CESAP travaillera en collaboration avec les organismes, fonds et programmes des Nations Unies (notamment par l'intermédiaire du Mécanisme de coordination régionale pour l'Asie et le Pacifique), les organisations internationales, régionales et sous-régionales, les partenariats public-privé, les organisations locales, les instituts de recherche, les associations et autres organisations de la société civile concernés.

Tableau 15
Objectifs de la période biennale, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif de l'Organisation: Améliorer la disponibilité, l'accessibilité et l'utilisation de données et de statistiques de qualité à l'appui du développement durable en Asie et dans le Pacifique

Réalizations escomptées du secrétariat	Indicateurs de succès	Mesure des résultats			
		2018-2019	2016-2017	2014-2015	2012-2013
a) Croissance de la disponibilité et de l'utilisation de produits et de services statistiques de qualité et tenant compte de la dimension hommes-femmes aux fins du suivi et de l'examen à l'échelle régionale de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030	Augmentation du nombre de documents et de déclarations établis aux fins du suivi et de l'examen à l'échelle régionale de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 qui se réfèrent à des produits et à des services statistiques de la CESAP, y compris en ce qui concerne la dimension hommes-femmes	Valeur cible Estimation Valeur réelle	5		
b) Renforcement de la capacité institutionnelle des systèmes nationaux de statistique de produire, de diffuser et de communiquer des produits et des services statistiques, en particulier en ce qui concerne les objectifs, les cibles et les indicateurs du Programme de développement durable à l'horizon 2030	i) Augmentation du nombre de stratégies nationales de développement de la statistique qui comportent des dispositions spécifiques pour le renforcement institutionnel	Valeur cible Estimation Valeur réelle	5		
	ii) Augmentation du pourcentage d'États membres qui améliorent les capacités institutionnelles de leur système statistique national, mesurées par les données de la Banque mondiale sur les capacités statistiques, à la suite d'activités menées par la CESAP, et notamment par l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique	Valeur cible Estimation Valeur réelle	5		
c) Augmentation et amélioration de l'utilisation par les organismes nationaux de statistique des sources de données générées par des éléments de l'écosystème de données national aux fins de la production de statistiques officielles	Augmentation du nombre de prototypes adaptés aux pays qui rassemblent des informations sur les utilisations possibles des nouvelles sources de données pour la production de statistiques officielles, qui montrent comment les appliquer et qui bénéficient de contributions importantes de la CESAP et des systèmes statistiques nationaux de la région	Valeur cible Estimation Valeur réelle	5		

Facteurs externes

71. Le sous-programme devrait accomplir ses objectifs et réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies: a) les parties prenantes pertinentes aux niveaux national et international continuent d'accorder la priorité voulue au développement des statistiques; b) les institutions nationales se montrent disposées à poursuivre la coopération régionale dans tout un éventail de domaines touchant au développement des statistiques; et c) il est possible de mobiliser des ressources extrabudgétaires suffisantes pour assurer aux activités de coopération technique et aux autres services la portée et l'ampleur voulues.

Produits

72. Au cours de la période biennale 2018-2019, les produits suivants seront réalisés:

Tableau 16
Produits par catégories

	<i>Produits</i>	<i>Quantité</i>
A. Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts, et les rapports y afférents: (budget ordinaire)		
<i>Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique</i>		
Documentation à l'intention des organes délibérants		
	Rapport sur des questions relatives aux statistiques (2018, 2019)	2
	Rapport sur des questions relatives au cadre de statistiques relatives aux catastrophes pour l'Asie et le Pacifique (2018)	1
	Rapport du Conseil d'administration de l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique (ISAP) (2018, 2019)	2
<i>Comité de statistique de la CESAP</i>		
Service fonctionnel de réunions:		
	Plénières (2018)	6
Documentation à l'intention des organes délibérants		
	Rapport du Comité de statistique (2018)	1
	Rapport sur de grandes questions ayant trait au développement, à l'analyse et à l'utilisation des statistiques officielles (2018)	1
<i>Groupes spéciaux d'experts</i>		
Réunion d'experts sur:		
	L'utilisation de sources de données non traditionnelles et complémentaires dans les statistiques officielles (2018)	1
	Le renforcement des systèmes nationaux de statistique pour une qualité et une confiance accrues en matière de statistiques officielles (2018)	1
	Réunion du Groupe directeur régional pour l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique (2019)	1
	Groupe d'experts sur les statistiques relatives aux catastrophes en Asie et dans le Pacifique	1
<i>Assistance aux organes intergouvernementaux et/ou aux représentants/rapporteurs des Nations Unies en vertu de leur mandat</i>		
	Conseil d'administration de l'ISAP (2018, 2019)	2
	Groupe de travail thématique sur la statistique du Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale (SPECA) (2018, 2019)	2
B. Autres activités de fond (budget ordinaire/ressources extrabudgétaires)		
Publications périodiques		
	<i>Statistical Yearbook for Asia and the Pacific</i> (2018, 2019)	2
	Rapport Asie-Pacifique sur la base d'indicateurs concernant les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable (2018, 2019)	2
Documentation technique		
	Portail statistique de la CESAP	1
	Résumés et documents de travail statistiques	2
Service fonctionnel de réunions interinstitutions		
	Partenaires pour le développement statistique en Asie et dans le Pacifique	2

<i>Produits</i>	<i>Quantité</i>
Réseau pour la coordination de la formation statistique en Asie et dans le Pacifique	2
Groupe de travail thématique sur la statistique du Mécanisme de coordination régionale en Asie et dans le Pacifique	2

C. Coopération technique (budget ordinaire/ressources extrabudgétaires)

Projets de terrain

Projets de renforcement des capacités des États membres pour la transformation des systèmes nationaux de statistique visant à assurer la disponibilité et l'utilisation des produits et services statistiques, à l'appui de l'intégration des dimensions sociale, environnementale et économique du Programme de développement durable à l'horizon 2030, l'accent étant mis sur:

L'amélioration de la participation et de l'investissement des utilisateurs dans le domaine des statistiques	1
Le renforcement des systèmes nationaux de statistique pour un plus grand respect des principes fondamentaux de la statistique	1
L'amélioration de la production et de la diffusion des statistiques intégrées par l'innovation, le développement méthodologique et le renforcement de la collaboration institutionnelle	1
La modernisation des processus opérationnels statistiques pour une amélioration de l'assurance qualité et de l'efficacité	1
L'amélioration de la gestion des ressources humaines et du perfectionnement des compétences pour la transformation des instituts nationaux de statistique en des organisations d'apprentissage propices à l'innovation et à la modernisation continue	1

Sous-programme 8. Activités sous-régionales de développement

Stratégie

73. La responsabilité générale de la coordination des travaux menés dans le cadre de ce sous-programme incombe au Bureau du Secrétaire exécutif. Le sous-programme sera mis en œuvre par les bureaux sous-régionaux de la CESAP dans le Pacifique, en Asie de l'Est et du Nord-Est, en Asie du Nord et en Asie centrale, et en Asie du Sud et du Sud-Ouest, et par le siège de la Commission dans la sous-région de l'Asie du Sud-Est. L'orientation stratégique de ce sous-programme trouve son fondement principal dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et dans les divers mandats de la Commission en matière de coopération et d'intégration économiques régionales. Elle repose également sur le Programme d'action d'Addis-Abeba, le Programme d'action d'Istanbul, le Programme d'action de Vienne et les Orientations de Samoa, ainsi que sur les résolutions figurant ci-après dans la liste des textes portant autorisation du programme.

74. Au vu de l'étendue et de la diversité de la région de l'Asie et du Pacifique, le sous-programme permet de mieux cibler et mettre en œuvre les initiatives menées par la CESAP au niveau sous-régional pour appuyer la coopération et l'intégration économiques régionales et la réalisation des objectifs de développement durable.

75. Dans chacune des sous-régions, ce sous-programme sera axé sur les questions sous-régionales pertinentes et mis en relation avec les priorités globales des huit autres sous-programmes de la CESAP, à savoir: promouvoir le partage des connaissances, le réseautage et la coopération entre les États

membres; suivre la réalisation des objectifs de développement durable; contribuer au développement des activités d'analyse de la CESAP afin qu'elles soient plus poussées et englobent les dimensions sous-régionales des travaux de la Commission; tirer parti de cette analyse pour qu'elle contribue à l'élaboration de normes aux niveaux sous-régional et régional; et faciliter les mesures en faveur de l'intégration aux politiques et aux stratégies aux niveaux sous-régional et national. Une attention particulière sera accordée au renforcement du développement durable, équitable et inclusif et à l'intégration des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement, notamment au moyen de la coopération Sud-Sud.

76. Afin de réaliser les activités susmentionnées, la CESAP collaborera avec les organismes, fonds et programmes des Nations Unies (notamment par l'intermédiaire du Mécanisme de coordination régionale pour l'Asie et le Pacifique), les organisations internationales, régionales et sous-régionales, les partenariats public-privé, les organisations locales, les instituts de recherche, les associations et autres organisations de la société civile concernés.

Composante 1

Activités sous-régionales de développement dans le Pacifique

Tableau 17

Objectifs de la période biennale, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif de l'Organisation: Renforcer la coopération et l'intégration économiques régionales aux fins du développement durable, conformément aux priorités sous-régionales du Pacifique

Réalizations escomptées du secrétariat	Indicateurs de succès	Mesure des résultats			
		2018-2019	2016-2017	2014-2015	2012-2013
a) Renforcement d'un cadre d'action publique propice à l'intégration des trois dimensions du développement durable, la problématique hommes-femmes étant prise en compte	i) Augmentation de la part des participants aux initiatives de la CESAP déclarant avoir amélioré leur capacité de formuler, de planifier et de mettre en œuvre des politiques cohérentes à l'appui de l'intégration des trois dimensions du développement durable, ainsi que de la problématique hommes-femmes	Valeur cible	70		
		Estimation			
		Valeur réelle			
	ii) Augmentation du nombre d'États membres de la sous-région qui adoptent des politiques intégrant les trois dimensions du développement durable, ainsi que la problématique hommes-femmes, conformément aux recommandations de la CESAP	Valeur cible	8		
		Estimation			
		Valeur réelle			
b) Accroissement de l'efficacité des initiatives et des processus de coordination sous-régionaux en vue de tenir compte des dimensions régionales et sous-régionales du développement durable	i) Augmentation du nombre de documents finaux et de résolutions témoignant d'un consensus sur les dimensions régionales et sous-régionales du développement durable	Valeur cible	10		
		Estimation			
		Valeur réelle			
	ii) Augmentation du nombre d'initiatives et de processus de coordination sous-régionaux menés sous l'égide de la CESAP en vue de tenir compte des dimensions régionales et sous-régionales du développement durable	Valeur cible	12		
		Estimation			
		Valeur réelle			

Facteurs externes

77. Le sous-programme devrait accomplir ses objectifs et réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies: a) la communauté internationale se montre sensible aux besoins et aux préoccupations des États membres de la CESAP et leur apporte son soutien, conformément aux directives de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social ainsi qu'aux objectifs de développement convenus à l'échelon international, notamment le Programme de développement durable à l'horizon 2030; b) les principaux partenaires sont disposés à fournir des informations et à participer à la réalisation de programmes communs; et c) des ressources extrabudgétaires sont mobilisées en quantité suffisante pour assurer aux activités de coopération technique la portée et l'ampleur voulues.

Produits

78. Au cours de la période biennale 2018-2019, les produits suivants seront réalisés:

Tableau 18

Produits par catégories

<i>Produits</i>	<i>Quantité</i>
A. Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts, et les rapports y afférents: (budget ordinaire)	
<i>Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique</i>	
Documentation à l'intention des organes délibérants	
Rapports sur les enjeux et défis liés au développement économique et social inclusif et durable dans le Pacifique (2018, 2019)	2
<i>Groupes spéciaux d'experts</i>	
Réunion d'experts sur l'examen des choix politiques et programmatiques pour le traitement des problèmes émergents de développement durable dans le Pacifique (2019)	1
B. Autres activités de fond (budget ordinaire/ressources extrabudgétaires)	
Publications périodiques	
<i>Pacific Perspectives</i> (2019)	1
Documentation technique	
Mise à jour régulière de la page Web établie pour le partage des connaissances sur les politiques et les bonnes pratiques de développement économique et social dans le Pacifique	2
C. Coopération technique (budget ordinaire/ressources extrabudgétaires)	
Projets de terrain	
Priorités programmatiques d'ordre institutionnel de la CESAP dans le Pacifique	1
Mise en œuvre des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa)	1

Composante 2
Activités sous-régionales de développement
en Asie de l'Est et du Nord-Est

Tableau 19
Objectifs de la période biennale, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

<i>Réalisations escomptées du secrétariat</i>		<i>Indicateurs de succès</i>		<i>Mesure des résultats</i>			
				<i>2018-2019</i>	<i>2016-2017</i>	<i>2014-2015</i>	<i>2012-2013</i>
a) Renforcement d'un cadre d'action publique propice à l'intégration des trois dimensions du développement durable, la problématique hommes-femmes étant prise en compte	i) Augmentation de la part des participants aux initiatives de la CESAP déclarant avoir amélioré leur capacité de formuler, de planifier et de mettre en œuvre des politiques cohérentes à l'appui de l'intégration des trois dimensions du développement durable, ainsi que de la problématique hommes-femmes	Valeur cible	70				
		Estimation					
		Valeur réelle					
b) Accroissement de l'efficacité des initiatives et des processus de coordination sous-régionaux en vue de tenir compte des dimensions régionales et sous-régionales du développement durable	ii) Augmentation du nombre d'États membres de la sous-région qui adoptent des politiques intégrant les trois dimensions du développement durable, ainsi que la problématique hommes-femmes, conformément aux recommandations de la CESAP	Valeur cible	2				
		Estimation					
		Valeur réelle					
b) Accroissement de l'efficacité des initiatives et des processus de coordination sous-régionaux en vue de tenir compte des dimensions régionales et sous-régionales du développement durable	i) Augmentation du nombre de documents finaux et de résolutions témoignant d'un consensus sur les dimensions régionales et sous-régionales du développement durable	Valeur cible	5				
		Estimation					
		Valeur réelle					
b) Accroissement de l'efficacité des initiatives et des processus de coordination sous-régionaux en vue de tenir compte des dimensions régionales et sous-régionales du développement durable	ii) Augmentation du nombre d'initiatives et de processus de coordination sous-régionaux menés sous l'égide de la CESAP, en vue de tenir compte des dimensions régionales et sous-régionales du développement durable	Valeur cible	2				
		Estimation					
		Valeur réelle					

Facteurs externes

79. Le sous-programme, comprenant les différentes composantes, devrait accomplir ses objectifs visés et réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies: a) la communauté internationale se montre sensible aux besoins et aux préoccupations des États membres de la CESAP et leur apporte son soutien, conformément aux directives de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social ainsi qu'aux objectifs de développement convenus à l'échelon international, notamment le Programme de développement durable à l'horizon 2030; b) les principaux partenaires sont disposés à fournir des informations et à participer à la réalisation de programmes communs; et c) des ressources extrabudgétaires sont mobilisées en quantité suffisante pour assurer aux activités de coopération technique la portée et l'ampleur voulues.

Produits

80. Au cours de la période biennale 2018-2019, les produits suivants seront réalisés:

Tableau 20
Produits par catégories

<i>Produits</i>	<i>Quantité</i>
A. Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts, et les rapports y afférents: (budget ordinaire)	
<i>Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique</i>	
Documentation à l'intention des organes délibérants	
Rapports sur les enjeux et défis liés au développement économique et social inclusif et durable en Asie de l'Est et du Nord-Est (2018, 2019)	2
<i>Groupes spéciaux d'experts</i>	
Réunion d'experts sur les choix politiques et programmatiques pour le traitement des problèmes émergents de développement économique et social en Asie de l'Est et du Nord-Est (2018, 2019)	2
<i>Assistance aux organes intergouvernementaux et/ou aux représentants/rapporteurs des Nations Unies en vertu de leur mandat</i>	
Programme de coopération environnementale pour la sous-région de l'Asie du Nord-Est (NEASPEC) (2018, 2019)	2
B. Autres activités de fond (budget ordinaire/ressources extrabudgétaires)	
Publications non-périodiques	
<i>Sustainability in North East Asia</i> (2018)	1
Documentation technique	
Mise à jour régulière de la page Web établie pour le partage des connaissances sur les politiques et les bonnes pratiques de développement économique et social en Asie de l'Est et du Nord-Est	2
C. Coopération technique (budget ordinaire/ressources extrabudgétaires)	
Projets de terrain	
Priorités programmatiques d'ordre institutionnel de la CESAP en Asie de l'Est et du Nord-Est	1

Composante 3

Activités sous-régionales de développement en Asie du Nord et en Asie centrale

Tableau 21
Objectifs de la période biennale, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Réalisations escomptées du secrétariat		Indicateurs de succès	Mesure des résultats			
			2018-2019	2016-2017	2014-2015	2012-2013
a) Renforcement d'un cadre d'action publique propice à l'intégration des trois dimensions du développement durable, la problématique hommes-femmes étant prise en compte	i) Augmentation de la part des participants aux initiatives de la CESAP déclarant avoir amélioré leur capacité de formuler, de planifier et de mettre en œuvre des politiques cohérentes à l'appui de l'intégration des trois dimensions du développement durable, ainsi que de la problématique hommes-femmes	Valeur cible	90			
		Estimation		85		
		Valeur réelle				
b) Accroissement de l'efficacité des initiatives et des processus de coordination sous-régionaux en vue de tenir compte des dimensions régionales et sous-régionales du développement durable	ii) Augmentation du nombre d'États membres de la sous-région qui adoptent des politiques intégrant les trois dimensions du développement durable, ainsi que la problématique hommes-femmes, conformément aux recommandations de la CESAP	Valeur cible	10			
		Estimation				
		Valeur réelle				
b) Accroissement de l'efficacité des initiatives et des processus de coordination sous-régionaux en vue de tenir compte des dimensions régionales et sous-régionales du développement durable	i) Augmentation du nombre de documents finaux et de résolutions témoignant d'un consensus sur les dimensions régionales et sous-régionales du développement durable	Valeur cible	1			
		Estimation				
		Valeur réelle				
b) Accroissement de l'efficacité des initiatives et des processus de coordination sous-régionaux en vue de tenir compte des dimensions régionales et sous-régionales du développement durable	ii) Augmentation du nombre d'initiatives et de processus de coordination sous-régionaux menés sous l'égide de la CESAP, en vue de tenir compte des dimensions régionales et sous-régionales du développement durable	Valeur cible	2			
		Estimation				
		Valeur réelle				

Facteurs externes

81. Le sous-programme, comprenant les différentes composantes, devrait accomplir ses objectifs et réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies: a) la communauté internationale se montre sensible aux besoins et aux préoccupations des États membres de la CESAP et leur apporte son soutien, conformément aux directives de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social ainsi qu'aux objectifs de développement convenus à l'échelon international, notamment le Programme de développement durable à l'horizon 2030; b) les principaux partenaires sont disposés à fournir des informations et à participer à la réalisation de programmes communs; et c) des ressources extrabudgétaires sont mobilisées en quantité suffisante pour assurer aux activités de coopération technique la portée et l'ampleur voulues.

Produits

82. Au cours de la période biennale 2018-2019, les produits suivants seront réalisés:

Tableau 22
Produits par catégories

<i>Produits</i>	<i>Quantité</i>
A. Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts, et les rapports y afférents: (budget ordinaire)	
<i>Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique</i>	
Documentation à l'intention des organes délibérants	
Rapports sur les enjeux et défis liés au développement économique et social inclusif et durable en Asie du Nord et en Asie centrale (2018, 2019)	2
<i>Groupes spéciaux d'experts</i>	
Réunion d'experts sur les choix politiques et programmatiques pour le traitement des problèmes émergents de développement économique et social en Asie du Nord et en Asie centrale (2019)	1
<i>Assistance aux organes intergouvernementaux et/ou aux représentants/rapporteurs des Nations Unies en vertu de leur mandat</i>	
Conseil d'administration du Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale (SPECA), en collaboration avec la Commission économique pour l'Europe (CEE) (2018, 2019)	2
Forum économique du Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale (SPECA), en collaboration avec la Commission économique pour l'Europe (CEE) (2018, 2019)	2
B. Autres activités de fond (budget ordinaire/ressources extrabudgétaires)	
Publications non-périodiques	
Amélioration de la mise en œuvre des objectifs de développement durable par la coopération (2019)	1
Brochures, fiches de synthèse, planches murales, dossiers d'information	
Fiches d'information sur l'Asie du Nord et l'Asie centrale en un clin d'œil (2018, 2019)	2
Documentation technique	
Coopération et intégration économiques régionales en Asie du Nord et en Asie centrale pour le développement inclusif et durable (2018, 2019)	2
Mise à jour régulière de la page Web établie pour le partage des connaissances sur les politiques et les bonnes pratiques de développement économique et social en Asie du Nord et en Asie centrale (2018, 2019)	2
C. Coopération technique (budget ordinaire/ressources extrabudgétaires)	
Projets de terrain	
Priorités programmatiques d'ordre institutionnel de la CESAP en Asie du Nord et en Asie centrale	1

Composante 4

Activités sous-régionales de développement en Asie du Sud et du Sud-Ouest

Tableau 23
Objectifs de la période biennale, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Réalisations escomptées du secrétariat		Indicateurs de succès	Mesure des résultats			
			2018-2019	2016-2017	2014-2015	2012-2013
a) Renforcement d'un cadre d'action publique propice à l'intégration des trois dimensions du développement durable, la problématique hommes-femmes étant prise en compte	i) Augmentation de la part des participants aux initiatives de la CESAP déclarant avoir amélioré leur capacité de formuler, de planifier et de mettre en œuvre des politiques cohérentes à l'appui de l'intégration des trois dimensions du développement durable, ainsi que de la problématique hommes-femmes	Valeur cible	70			
		Estimation				
		Valeur réelle				
	ii) Augmentation du nombre d'États membres de la sous-région qui adoptent des politiques intégrant les trois dimensions du développement durable, ainsi que la problématique hommes-femmes, conformément aux recommandations de la CESAP	Valeur cible	3			
		Estimation				
		Valeur réelle				
b) Accroissement de l'efficacité des initiatives et des processus de coordination sous-régionaux en vue de tenir compte des dimensions régionales et sous-régionales du développement durable	i) Augmentation du nombre de documents finaux et de résolutions témoignant d'un consensus sur les dimensions régionales et sous-régionales du développement durable	Valeur cible	2			
		Estimation				
		Valeur réelle				
	ii) Augmentation du nombre d'initiatives et de processus de coordination sous-régionaux menés sous l'égide de la CESAP, en vue de tenir compte des dimensions régionales et sous-régionales du développement durable	Valeur cible	2			
		Estimation				
		Valeur réelle				

Facteurs externes

83. Le sous-programme, comprenant les différentes composantes, devrait accomplir ses objectifs visés et réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies: a) la communauté internationale se montre sensible aux besoins et aux préoccupations des États membres de la CESAP et leur apporte son soutien, conformément aux directives de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social ainsi qu'aux objectifs de développement convenus à l'échelon international, notamment le Programme de développement durable à l'horizon 2030; b) les principaux partenaires sont disposés à fournir des informations et à participer à la réalisation de programmes communs; et c) des ressources extrabudgétaires sont mobilisées en quantité suffisante pour assurer aux activités de coopération technique la portée et l'ampleur voulues.

Produits

84. Au cours de la période biennale 2018-2019, les produits suivants seront réalisés:

Tableau 24
Produits par catégories

<i>Produits</i>	<i>Quantité</i>
A. Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts, et les rapports y afférents: (budget ordinaire)	
<i>Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique</i>	
Documentation à l'intention des organes délibérants	
Rapports sur les enjeux et défis liés au développement économique et social inclusif et durable en Asie du Sud et du Sud-Ouest (2018, 2019)	2
<i>Groupes spéciaux d'experts</i>	
Réunion d'experts sur l'examen des choix politiques et programmatiques pour le traitement des problèmes émergents de développement durable en Asie du Sud et du Sud-Ouest (2018, 2019)	2
B. Autres activités de fond (budget ordinaire/ressources extrabudgétaires)	
Publications périodiques	
<i>South and South-West Asia Development Report (2018)</i>	1
Documentation technique	
Série de documents de la CESAP sur le développement de l'Asie du Sud et du Sud-Ouest	2
Mise à jour régulière de la page Web établie pour le partage des connaissances sur les politiques et les bonnes pratiques de développement économique et social en Asie du Sud et du Sud-Ouest	2
C. Coopération technique (budget ordinaire/ressources extrabudgétaires)	
Projets de terrain	
Priorités programmatiques d'ordre institutionnel de la CESAP en Asie du Sud et du Sud-Ouest	1

Composante 5

Activités sous-régionales de développement en Asie du Sud-Est

Tableau 25
Objectifs de la période biennale, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif de l'Organisation: Mettre à profit la coopération et l'intégration économiques régionales aux fins du développement durable, conformément aux priorités sous-régionales de l'Asie du Sud-Est

Réalizations escomptées du secrétariat	Indicateurs de succès	Mesure des résultats			
		2018-2019	2016-2017	2014-2015	2012-2013
a) Renforcement d'un cadre d'action publique propice à l'intégration des trois dimensions du développement durable, la problématique hommes-femmes étant prise en compte	i) Augmentation de la part des participants aux initiatives de la CESAP déclarant avoir amélioré leur capacité de formuler, de planifier et de mettre en œuvre des politiques cohérentes à l'appui de l'intégration des trois dimensions du développement durable, ainsi que de la problématique hommes-femmes	Valeur cible	80		
		Estimation			
		Valeur réelle			
	ii) Augmentation du nombre d'États membres de la sous-région qui adoptent des politiques intégrant les trois dimensions du développement durable, ainsi que la problématique hommes-femmes, conformément aux recommandations de la CESAP	Valeur cible	5		
		Estimation			
		Valeur réelle			
b) Accroissement de l'efficacité des initiatives et des processus de coordination sous-régionaux en vue de tenir compte des dimensions régionales et sous-régionales du développement durable	i) Augmentation du nombre de documents finaux et de résolutions témoignant d'un consensus sur les dimensions régionales et sous-régionales du développement durable	Valeur cible	2		
		Estimation			
		Valeur réelle			
	ii) Augmentation du nombre d'initiatives et de processus de coordination sous-régionaux menés sous l'égide de la CESAP, en vue de tenir compte des dimensions régionales et sous-régionales du développement durable	Valeur cible	1		
		Estimation			
		Valeur réelle			

Facteurs externes

85. Le sous-programme, comprenant les différentes composantes, devrait accomplir ses objectifs visés et réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies: a) la communauté internationale se montre sensible aux besoins et aux préoccupations des États membres de la CESAP et leur apporte son soutien, conformément aux directives de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social ainsi qu'aux objectifs de développement convenus à l'échelon international, notamment le Programme de développement durable à l'horizon 2030; b) les principaux partenaires sont disposés à fournir des informations et à participer à la réalisation de programmes communs; et c) des ressources extrabudgétaires sont mobilisées en quantité suffisante pour assurer aux activités de coopération technique la portée et l'ampleur voulues.

Produits

86. Au cours de la période biennale 2018-2019, les produits suivants seront réalisés:

Tableau 26
Produits par catégories

<i>Produits</i>	<i>Quantité</i>
A. Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts, et les rapports y afférents: (budget ordinaire)	
<i>Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique</i>	
Documentation à l'intention des organes délibérants	
Rapports sur les enjeux et défis liés au développement économique et social inclusif et durable en Asie du Sud-Est (2018, 2019)	2
<i>Groupes spéciaux d'experts</i>	
Réunion d'experts sur l'examen des choix politiques et programmatiques pour le traitement des problèmes émergents de développement économique et social en Asie du Sud-Est	1
B. Autres activités de fond (budget ordinaire/ressources extrabudgétaires)	
Documentation technique	
Notes d'orientation sur le développement durable et l'intégration régionale en Asie du Sud-Est	2
Mise à jour régulière de la page Web établie pour le partage des connaissances sur les politiques et les bonnes pratiques de développement économique et social en Asie du Sud-Est	2
C. Coopération technique (budget ordinaire/ressources extrabudgétaires)	
Projets de terrain	
Priorités programmatiques d'ordre institutionnel de la CESAP en Asie du Sud-Est, notamment la mise en œuvre du Plan d'action ASEAN-ONU pour 2016-2020	1

Sous-programme 9. Énergie

Stratégie

87. La responsabilité opérationnelle du sous-programme incombe à la Division de l'énergie. L'orientation stratégique du sous-programme découle principalement du Programme de développement durable à l'horizon 2030, des documents issus du premier Forum Asie-Pacifique de l'énergie ainsi que des résolutions figurant dans la liste ci-après des textes portant autorisation du programme. En particulier, le sous-programme aidera les États membres à réaliser l'objectif 7 du Programme 2030 (garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable).

88. Le sous-programme s'attachera à appuyer et à renforcer les cadres intergouvernementaux régionaux sur l'énergie, en particulier le Forum Asie-Pacifique de l'énergie et son mécanisme d'appui à la mise en œuvre. Il

s'emploiera également à renforcer les capacités et les fonctions des coordonnateurs nationaux du Forum afin de suivre les nouvelles initiatives et politiques relatives à l'objectif 7 du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et les résultats du premier Forum Asie-Pacifique de l'énergie. En outre, le sous-programme contribuera au fonctionnement du pôle régional de l'initiative « Énergie durable pour tous », appuyé par la CESAP, le Programme des Nations Unies pour le développement et la Banque asiatique de développement.

89. Le sous-programme mettra l'accent sur l'approfondissement des connaissances et la promotion de politiques et de stratégies visant à assurer une plus grande sécurité énergétique et l'utilisation durable de l'énergie moyennant la diffusion d'informations sur les tendances mondiales et la mise au point de techniques d'exploitation des énergies nouvelles et renouvelables et de modalités pour les interventions liées à l'énergie, afin d'aider les États membres à élaborer des cadres d'action nationaux et régionaux qui tiennent compte de la dimension hommes-femmes. En outre, il mettra à disposition des États membres une plateforme de collaboration sur les pratiques optimales et l'échange de connaissances, accueillera des concertations sur les politiques dans le domaine de la sécurité énergétique et de l'utilisation durable de l'énergie et fournira des services consultatifs d'experts.

90. En collaboration avec ses partenaires et réseaux, le sous-programme permettra de diffuser des informations sur l'accès à l'énergie, l'efficacité énergétique, les énergies renouvelables, les réseaux énergétiques et le commerce de l'énergie, ainsi que leurs dimensions stratégiques.

91. Le sous-programme aidera les pays à renforcer davantage la coopération régionale dans le domaine de l'énergie, à mettre au point des initiatives et des cadres d'action régionaux qui favorisent la connectivité énergétique, y compris la production (bouquet énergétique), la transmission et la distribution, à instaurer un environnement propice à la participation du secteur privé et aux modes de financement par partenariat public-privé, et à établir un consensus ainsi que des partenariats et des accords dans le domaine de la connectivité énergétique et du commerce transfrontière de l'énergie à l'échelle régionale.

92. Afin de réaliser les activités susmentionnées, la CESAP travaillera en collaboration avec les organismes, fonds et programmes des Nations Unies (notamment par l'intermédiaire du Mécanisme de coordination régionale pour l'Asie et le Pacifique), les organisations internationales, régionales et sous-régionales, les partenariats public-privé, les organisations locales, les instituts de recherche, les associations et les organisations de la société civile concernés. Les activités du sous-programme seront menées en collaboration avec celles d'autres sous-programmes de la CESAP en vue d'intégrer les trois dimensions du développement durable et de contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable d'ici à 2030.

Tableau 27
Objectifs de la période biennale, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif de l'Organisation: Renforcer la sécurité et la connectivité énergétiques, en vue de garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable, en Asie et dans le Pacifique, conformément au Programme de développement durable à l'horizon 2030

Réalizations escomptées du secrétariat	Indicateurs de succès	Mesure des résultats			
		2018-2019	2016-2017	2014-2015	2012-2013
a) Amélioration des cadres d'action en vue de garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable, la problématique hommes-femmes étant prise en compte	i) Augmentation du nombre de documents de politique générale et de déclarations d'États membres témoignant d'un alignement des politiques énergétiques sur les choix de politiques promus par la CESAP aux fins du développement durable	Valeur cible	2		
		Estimation			
		Valeur réelle			
	ii) Augmentation du nombre d'activités lancées par les États membres afin de renforcer leur cadre d'action en matière de sécurité énergétique, d'utilisation durable de l'énergie et de connectivité énergétique, la problématique hommes-femmes étant prise en compte, à la suite d'interventions de la CESAP	Valeur cible	4		
		Estimation			
		Valeur réelle			
b) Renforcement des cadres de coopération régionale sur la sécurité énergétique, l'utilisation durable de l'énergie et la connectivité énergétique	i) Augmentation du nombre de domaines et sujets liés à la sécurité énergétique, à l'utilisation durable de l'énergie et à la connectivité énergétique examinés et faisant l'objet d'un consensus au niveau régional	Valeur cible	2		
		Estimation			
		Valeur réelle			
	ii) Augmentation du nombre de mécanismes de coopération régionale placés sous l'égide de la CESAP en matière de sécurité énergétique, d'utilisation durable de l'énergie et de connectivité énergétique	Valeur cible	1		
		Estimation			
		Valeur réelle			

Facteurs externes

93. L'objectif du sous-programme et ses réalisations escomptées seront réalisés si les conditions suivantes sont réunies: a) environnement géopolitique stable et établissement de stratégies en matière de connectivité énergétique; b) conduite d'une politique énergétique par les États membres et vision mondiale sur le développement énergétique; c) disponibilité de financement, investissement aux niveaux des pays et des sous-régions aux fins de développer les services énergétiques améliorant la sécurité énergétique; d) disponibilité de données nationales actualisées et fiables dans le domaine énergétique et appui fourni par les responsables chargés de l'énergie; e) les institutions gouvernementales et les organisations de la société civile disposent des capacités humaines et financières nécessaires pour assurer une coopération fructueuse; et f) des ressources extrabudgétaires sont mobilisées en quantité suffisante pour assurer aux activités de coopération technique la portée et l'ampleur voulues.

Produits

94. Au cours de la période biennale 2018-2019, les produits suivants seront réalisés:

Tableau 28
Produits par catégories

<i>Produits</i>	<i>Quantité</i>
A. Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts, et les rapports y afférents: (budget ordinaire)	
<i>Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique</i>	
Documentation à l'intention des organes délibérants	
Rapports sur des questions relatives à l'énergie (2018, 2019)	2
<i>Comité de l'énergie de la CESAP</i>	
Service fonctionnel de réunions:	
Plénières (2019)	6
Documentation à l'intention des organes délibérants	
Rapport du Comité de l'énergie (2019)	1
Rapport sur de grandes questions ayant trait à l'énergie (2019)	1
<i>Deuxième Forum Asie-Pacifique de l'énergie</i>	
Service fonctionnel de réunions:	
Plénières (2018)	8
Documentation à l'intention des organes délibérants	
Rapport du deuxième Forum Asie-Pacifique de l'énergie (2018)	1
Rapport sur de grandes questions ayant trait à la mise en œuvre de l'objectif de développement durable 7 pour une plus grande sécurité énergétique et l'utilisation durable de l'énergie (2018)	1
<i>Groupes spéciaux d'experts</i>	
Réunion d'experts à l'appui de la réalisation de l'objectif de développement durable 7 (2018)	1
Réunion d'experts sur la connectivité énergétique et la coopération régionale (2019)	1
<i>Assistance aux organes intergouvernementaux et/ou aux représentants/rapporteurs des Nations Unies en vertu de leur mandat</i>	
Groupe de travail thématique sur l'eau, l'énergie et l'environnement (questions relatives à l'énergie) du Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale (SPECA)	2
B. Autres activités de fond (budget ordinaire/ressources extrabudgétaires)	
Publications périodiques	
<i>Regional Trends Report on Energy for Sustainable Development</i> (2018)	1
<i>Regional energy connectivity in Asia and the Pacific</i> (2019)	1

<i>Produits</i>	<i>Quantité</i>
Publications non périodiques	
<i>Renewable Energy Development in Asia and the Pacific</i> (2019)	1
Documentation technique	
Notes d'information sur des problèmes émergents et critiques concernant la mise en œuvre de l'objectif de développement durable 7	1
Actualisation annuelle des politiques générales du Portail Asie-Pacifique de l'énergie	2
Actualisation semestrielle des données du Portail Asie-Pacifique de l'énergie	4
 C. Coopération technique (budget ordinaire/ressources extrabudgétaires)	
Cours de formation, séminaires et ateliers	
Concertation sur la coopération régionale pour la mise en œuvre de l'objectif de développement durable 7 (2018, 2019)	2
Projets de terrain	
Promotion des politiques et renforcement des capacités sur la mise en œuvre de l'objectif de développement durable 7 et des résultats du deuxième Forum Asie-Pacifique de l'énergie	1

Textes portant autorisation du programme*Résolutions de l'Assemblée générale*

- 65/125 Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté économique eurasiennne
- 65/280 Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020
- 66/288 L'avenir que nous voulons
- 67/206 Année internationale des petits États insulaires en développement
- 67/226 Examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies
- 68/1 Examen de l'application de la résolution 61/16 de l'Assemblée générale sur le renforcement du Conseil économique et social
- 68/209 Les technologies agricoles au service du développement
- 68/219 Rôle des Nations Unies dans la promotion du développement à l'heure de la mondialisation et de l'interdépendance
- 68/225 Mesures spécifiques répondant aux besoins et problèmes particuliers des pays en développement sans littoral: résultats de la Conférence ministérielle internationale des pays en développement sans littoral et de transit, des pays donateurs et des organismes internationaux de financement et de développement sur la coopération en matière de transport en transit
- 68/234 Vers des partenariats mondiaux: démarche fondée sur des principes pour le renforcement de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et tous les partenaires intéressés
- 69/11 Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de Shanghai pour la coopération
- 69/13 Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de coopération économique de la mer Noire
- 69/15 Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa)
- 69/110 Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est
- 69/111 Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de coopération économique
- 69/137 Programme d'action en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024
- 69/181 Le droit au développement
- 69/183 Droits de l'homme et extrême pauvreté
- 69/208 Suivi de la Conférence internationale sur le financement du développement
- 69/210 L'entrepreneuriat au service du développement

- 69/214 Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable et de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable
- 69/217 Suivi et application de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement
- 69/220 Sauvegarde du climat mondial pour les générations présentes et futures
- 69/231 Suivi de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés
- 69/232 Mesures spécifiques répondant aux besoins et problèmes particuliers des pays en développement sans littoral: suivi de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral
- 69/238 Activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies
- 69/239 Coopération Sud-Sud
- 69/240 Développement agricole, sécurité alimentaire et nutrition
- 69/245 Les océans et le droit de la mer
- 69/277 Déclaration politique sur le renforcement de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales
- 69/283 Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030)
- 69/288 Examen global de l'appui apporté par le système des Nations Unies aux petits États insulaires en développement
- 69/313 Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement (Programme d'action d'Addis-Abeba)
- 69/317 Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de la coopération islamique
- 69/318 Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et le Forum des îles du Pacifique
- 69/324 Multilinguisme
- 70/1 Transformer notre monde: le Programme de développement durable à l'horizon 2030
- 70/77 La situation en Afghanistan

Résolutions et décisions du Conseil économique et social

- 37 (IV) Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient
- 1895 (LVII) Changement de nom de la « Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient »

- 1998/46 Mesures complémentaires pour restructurer et revitaliser l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et les domaines connexes
- 2005/305 Favoriser la coordination et le regroupement des travaux des commissions techniques
- 2012/30 Le rôle du Conseil économique et social dans l'application et le suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide des Nations Unies, compte tenu des dispositions des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, notamment la résolution 61/16
- 2014/11 Suivi de la Conférence internationale sur le financement du développement
- 2015/12 Transversalisation de la problématique hommes-femmes dans l'ensemble des politiques et programmes du système des Nations Unies
- 2015/15 Progrès accomplis dans l'application de la résolution 67/226 de l'Assemblée générale sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies
- 2015/16 Appui apporté aux territoires non autonomes par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies
- 2015/27 Science, technologie et innovation au service du développement
- 2015/30 Restructurer l'appareil de conférence de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique pour l'adapter aux évolutions du programme de développement pour l'après- 2015
- 2015/35 Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020

Résolutions de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

- 66/1 Déclaration d'Incheon
- 66/9 Mise en œuvre régionale pleine et effective du Programme d'action de Beijing et ses prolongements mondiaux et régionaux dans la région de l'Asie et du Pacifique
- 66/15 Renforcement de la fonction d'évaluation du secrétariat de la Commission
- 67/14 Coopération entre la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique et les autres organismes des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales qui desservent l'Asie et le Pacifique
- 68/8 Améliorer la coordination au sein du système des Nations Unies et la coopération avec les organisations régionales pour la promotion du développement régional

- 68/9 Mandat du Comité consultatif des représentants permanents et autres représentants désignés par les membres de la Commission
- 69/2 Examen final de la mise en œuvre du Programme d'action d'Almaty dans la région Asie-Pacifique
- 70/1 Mise en œuvre de la Déclaration de Bangkok sur la coopération et l'intégration économiques régionales en Asie et dans le Pacifique
- 70/10 Application de la Déclaration de Bangkok de la région Asie-Pacifique sur le programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015
- 71/2 Mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 en Asie et dans le Pacifique
- 71/3 Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024
- 71/4 Mise en œuvre des modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa)
- 71/5 Application des résultats de la Consultation Asie-Pacifique de haut niveau sur le financement du développement

Sous-programme 1

Politique macroéconomique, réduction de la pauvreté et financement du développement

Résolutions de l'Assemblée générale

- 65/313 Suite donnée à la Conférence sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement
- 68/18 Retrait de pays de la catégorie des pays les moins avancés
- 68/222 Coopération pour le développement des pays à revenu intermédiaire
- 69/206 Système financier international et développement
- 69/207 Soutenabilité de la dette extérieure et développement
- 69/234 Deuxième décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (2008-2017)

Résolutions du Conseil économique et social

- 2012/9 Élimination de la pauvreté
- 2013/20 Rapport du Comité des politiques de développement

Résolutions de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

- 68/10 Renforcer l'intégration économique régionale en Asie et dans le Pacifique
- 69/2 Examen final de la mise en œuvre du Programme d'action d'Almaty dans la région Asie-Pacifique

Sous-programme 2
Commerce, investissement et innovation

Résolutions de l'Assemblée générale

- 69/205 Commerce international et développement
- 69/210 L'entrepreneuriat au service du développement

Résolution du Conseil économique et social

- 2005/38 Statuts du Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie

Résolutions de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

- 68/3 Instauration du commerce sans papier et la reconnaissance transfrontière des données et documents électroniques pour faciliter un commerce intrarégional inclusif et durable
- 70/5 Renforcement de la coopération régionale et des capacités nécessaires pour amplifier la contribution du commerce et de l'investissement au développement durable
- 70/6 Application de la décision de la Réunion intergouvernementale ad hoc sur un arrangement régional pour la facilitation du commerce transfrontière sans papier

Sous-programme 3
Transports

Résolutions de l'Assemblée générale

- 66/260 Amélioration de la sécurité routière mondiale
- 69/213 Le rôle des couloirs de transport et de transit en matière de coopération internationale et de développement durable

Résolutions de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

- 60/4 Accord intergouvernemental sur le Réseau de la Route d'Asie
- 62/4 Accord intergouvernemental sur le Réseau du Chemin de fer transasiatique
- 64/5 Création du Forum des ministres asiatiques des transports
- 66/4 Application de la Déclaration de Bangkok sur le développement des transports en Asie
- 66/5 Application de la Déclaration de Jakarta sur les partenariats public-privé pour le développement des infrastructures en Asie et dans le Pacifique
- 66/6 Améliorer la sécurité routière en Asie et dans le Pacifique
- 68/4 Mise en œuvre de la Déclaration ministérielle sur le développement des transports en Asie et dans le Pacifique, y compris le Programme d'action régional pour le développement des transports en Asie et

- dans le Pacifique, phase II (2012-2016), et le Cadre stratégique régional pour la facilitation des transports routiers internationaux
- 69/6 Application de la Déclaration de Téhéran en vue de promouvoir les partenariats public-privé dans le développement des infrastructures en Asie et dans le Pacifique pour le développement durable
- 69/7 Accord intergouvernemental sur les ports secs
- 70/7 Mise en œuvre de la Déclaration de Suva sur l'amélioration des transports maritimes et des services connexes dans le Pacifique
- 70/8 Mise en œuvre de la Déclaration ministérielle sur les transports en tant que clef du développement durable et de l'intégration régionale
- 71/6 La connectivité des transports maritimes pour le développement durable
- 71/7 Adoption du Cadre de coopération régional pour la facilitation des transports ferroviaires internationaux
- 71/8 Renforcement de la connectivité intrarégionale et interrégionale en Asie et dans le Pacifique

Sous-programme 4 Environnement et développement

Résolutions de l'Assemblée générale

- 64/292 Le droit fondamental à l'eau et à l'assainissement
- 67/291 Assainissement pour tous
- 69/215 Décennie internationale d'action sur le thème « L'eau, source de vie » (2005-2015) et autres initiatives de mise en valeur durable des ressources en eau
- 69/226 Application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) et renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)

Résolutions du Conseil économique et social

- 2005/39 Centre pour la réduction de la pauvreté par le développement des cultures secondaires en Asie et dans le Pacifique
- 2013/4 Statuts du Centre pour la mécanisation agricole durable
- 2013/19 Conclusion des travaux de la Commission du développement durable
- 2015/34 Établissements humains

Résolutions de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

- 65/4 Renforcement du Centre pour la réduction de la pauvreté par le développement des cultures secondaires en Asie et dans le Pacifique
- 67/3 Sixième Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique

- 68/11 La connectivité pour la sécurité énergétique
- 69/4 Dialogue ministériel Asie-Pacifique: des Objectifs du Millénaire pour le développement au Programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015
- 69/8 Renforcer le partage du savoir et la coopération en matière de gestion intégrée des ressources en eau en Asie et dans le Pacifique
- 69/9 Exécution du Programme de partenariat pour une passerelle verte vers un suivi volontaire des résultats de Rio+20, « L'avenir que nous voulons »
- 70/4 Promouvoir le développement agricole durable en Asie et dans le Pacifique par le transfert de technologie
- 70/11 Mettre en œuvre les résultats du Forum Asie-Pacifique pour le développement durable
- 70/12 Renforcer les efforts en faveur des établissements humains et du développement urbain durable pour la région de l'Asie-Pacifique
- 71/9 Renforcer la coopération pour la gestion durable des ressources en eau en Asie et dans le Pacifique

Sous-programme 5

Technologies de l'information et de la communication, et réduction et gestion des risques de catastrophe

Résolutions de l'Assemblée générale

- 68/103 Coopération internationale en matière d'aide humanitaire à la suite de catastrophes naturelles: de la phase des secours à celle de l'aide au développement
- 68/220 Science, technique et innovation au service du développement
- 69/85 Coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace
- 69/204 Les technologies de l'information et des communications au service du développement
- 69/219 Stratégie internationale de prévention des catastrophes

Résolutions du Conseil économique et social

- 2015/14 Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par les organismes des Nations Unies
- 2015/26 Évaluation des progrès accomplis dans la mise en œuvre et le suivi des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information
- 2015/31 Création du Centre Asie-Pacifique pour le développement de la gestion de l'information sur les catastrophes

Résolutions de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

- 69/10 Promouvoir la connectivité régionale des technologies de l'information et de la communication et construire des sociétés de la

connaissance en réseau en Asie et dans le Pacifique

- 69/11 Mise en œuvre du Plan d'action Asie-Pacifique pour les applications des technologies spatiales et des systèmes d'information géographique au service de la réduction des risques de catastrophe et du développement durable (2012-2017)
- 69/12 Renforcement de la coopération régionale pour développer la résilience face aux catastrophes en Asie et dans le Pacifique
- 70/13 Coopération régionale pour renforcer la résilience face aux catastrophes en Asie et dans le Pacifique
- 71/10 Renforcer la connectivité régionale en matière de technologies de l'information et de la communication au moyen de l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information
- 71/12 Renforcer les mécanismes régionaux pour la mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030) en Asie et dans le Pacifique

Sous-programme 6 Développement social

Résolutions de l'Assemblée générale

- 64/293 Plan d'action mondial des Nations Unies pour la lutte contre la traite des personnes
- 65/312 Document final de la Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur la jeunesse: dialogue et compréhension mutuelle
- 68/4 Déclaration du Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement
- 68/130 Politiques et programmes mobilisant les jeunes
- 68/131 Promouvoir l'intégration sociale par l'inclusion sociale
- 68/133 Rôle des coopératives dans le développement social
- 68/137 Violence à l'égard des travailleuses migrantes
- 68/139 Amélioration de la condition de la femme en milieu rural
- 68/191 Adoption de mesures contre le meurtre sexiste de femmes et de filles
- 68/192 Amélioration de la coordination de l'action contre la traite des personnes
- 68/227 Participation des femmes au développement
- 68/228 Mise en valeur des ressources humaines
- 69/61 Femmes, désarmement, non-prolifération et maîtrise des armements
- 69/141 L'alphabétisation, enjeu vital: définir les futurs programmes d'action
- 69/142 Réaliser, pour 2015 et au-delà, les objectifs du Millénaire pour le développement et autres objectifs de développement arrêtés au niveau international pour les personnes handicapées
- 69/143 Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale

- 69/144 Célébration du vingtième anniversaire de l'Année internationale de la famille
- 69/145 Journée mondiale des compétences des jeunes
- 69/146 Suite donnée à la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement
- 69/147 Intensification de l'action menée pour éliminer toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles
- 69/148 Intensifier l'action engagée pour en finir avec la fistule obstétricale
- 69/149 Traite des femmes et des filles
- 69/150 Intensification de l'action mondiale visant à éliminer les mutilations génitales féminines
- 69/151 Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et application intégrale de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale
- 69/156 Mariages d'enfants, mariages précoces et mariages forcés
- 69/161 Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale
- 69/167 Protection des migrants
- 69/187 Enfants et adolescents migrants
- 69/229 Migrations internationales et développement
- 69/230 Culture et développement durable
- 69/293 Journée internationale pour l'élimination de la violence sexuelle en temps de conflit

Résolutions et décisions du Conseil économique et social

- 2014/8 Vingtième anniversaire de l'Année internationale de la famille: célébration et suivi
- 2015/2 Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida
- 2015/4 Promotion des droits des personnes handicapées et prise en compte systématique de la question du handicap dans le programme de développement pour l'après-2015
- 2015/5 Modalités du troisième cycle d'examen et d'évaluation du Plan d'action international de Madrid de 2002 sur le vieillissement
- 2015/6 Organisation future des travaux et méthodes de travail de la Commission de la condition de la femme

Résolutions de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

- 66/12 Sixième Conférence sur la population pour l'Asie et le Pacifique
- 67/5 Application intégrale et efficace du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement dans la région Asie-Pacifique
- 67/6 Améliorer l'accessibilité pour les personnes handicapées à la CESAP

- 67/9 Examen régional Asie-Pacifique des progrès accomplis dans la réalisation de la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida et de la Déclaration politique sur le VIH/sida
- 68/6 Préparatifs de la région Asie-Pacifique pour la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur la Conférence internationale sur la population et le développement au-delà de 2014
- 68/7 Décennie Asie-Pacifique pour les personnes handicapées, 2013-2022
- 69/13 Mise en œuvre de la Déclaration ministérielle sur la Décennie Asie-Pacifique pour les personnes handicapées (2013-2022) et de la Stratégie d'Incheon pour faire du droit une réalité pour les personnes handicapées en Asie et dans le Pacifique
- 69/14 Mise en œuvre de la Déclaration de Bangkok sur l'examen de l'application du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement en Asie et dans le Pacifique
- 70/14 Renforcer la participation des jeunes au développement durable en Asie et dans le Pacifique
- 71/13 Application de la Déclaration ministérielle Asie-Pacifique sur la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes

Sous-programme 7
Statistiques

Résolution de l'Assemblée générale

- 68/261 Principes fondamentaux de la statistique officielle

Résolutions du Conseil économique et social

- 2006/6 Renforcement des capacités statistiques
- 2011/15 Révision des Statuts de l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique
- 2013/21 Principes fondamentaux de la statistique officielle

Résolutions de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

- 246 (XLII) Services statistiques en Asie et dans le Pacifique
- 65/2 Coopération technique régionale et renforcement des capacités pour le développement statistique en Asie et dans le Pacifique
- 67/10 Un ensemble de statistiques économiques de base pour guider l'amélioration des statistiques économiques fondamentales en Asie et dans le Pacifique
- 67/11 Renforcer les capacités statistiques en Asie et dans le Pacifique
- 67/12 Amélioration de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique
- 69/15 Mise en œuvre des résultats de la Réunion de haut niveau sur l'amélioration de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique

- 69/16 Un ensemble de statistiques démographiques et sociales de base pour orienter le développement des capacités nationales en Asie et dans le Pacifique
- 71/14 Décennie Asie-Pacifique de l'enregistrement et des statistiques de l'état civil, 2015-2024

Sous-programme 8
Activités sous-régionales de développement

Résolution de l'Assemblée générale

- 70/78 Prorogation de la période préparatoire précédant le retrait de la République de Vanuatu de la catégorie des pays les moins avancés

Résolutions du Conseil économique et social

- 2010/34 Examen de l'appui des Nations Unies aux petits États insulaires en développement

Résolutions de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

- 237 (XL) Activités de la Commission dans le Pacifique
- 60/6 Revitalisation du Centre des activités opérationnelles de la CESAP dans le Pacifique
- 62/12 Renforcement des pays et territoires insulaires en développement du Pacifique par la coopération régionale
- 66/2 Examen quinquennal de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de l'application du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement
- 66/7 Programme en faveur des villes du Pacifique
- 66/13 Renforcement de la coopération régionale en Asie du Nord et Asie centrale
- 68/1 Réaffirmation de la situation spéciale des petits États insulaires en développement, notamment dans le Pacifique, et de leurs vulnérabilités uniques et particulières
- 69/17 Gestion, conservation et utilisation durables des ressources océaniques dans l'intérêt du développement des petits États insulaires en développement de l'Asie et du Pacifique

Sous-programme 9
Énergie

Résolutions de l'Assemblée générale

- 65/151 Année internationale de l'énergie durable pour tous
- 67/215 Promotion des sources d'énergie nouvelles et renouvelables

Résolutions du Conseil économique et social

- 2011/14 Promouvoir la coopération régionale pour une plus grande sécurité énergétique et l'utilisation durable de l'énergie en Asie et dans le Pacifique
- 2013/19 Conclusion des travaux de la Commission du développement durable

Résolutions de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

- 64/3 Promouvoir les énergies renouvelables pour la sécurité énergétique et le développement durable en Asie et dans le Pacifique
- 68/11 La connectivité pour la sécurité énergétique
- 70/9 Mise en œuvre des résultats du premier Forum Asie-Pacifique de l'énergie
-